

Les Nouvelles de L'ACcRéPa

SEPTEMBRE 2019

NUMÉRO 84



ASSOCIATION CAMPING-CARLISTE RÉGION PARISIENNE

<http://www.accrepa.fr>



accrepa



ALDEN

VANSAT, LA TV OÙ VOUS VOULEZ, QUAND VOUS VOULEZ!



VANSAT,

répond à une demande pressante générée par le développement des véhicules de type Van.

Ces camping-cars de plus en plus prisés par des utilisateurs très mobiles, ont très souvent une place réduite sur le toit, voir des toits pliants. Soucieux de proposer à ces utilisateurs des antennes adaptées, ALDEN a imaginé la Vansat.

Légère elle se range facilement. Fournie dans un carton de rangement robuste elle prendra peu de place dans la soute. Munie d'une poignée elle se portera facilement à l'endroit idéal.

Selon la nature du sol elle pourra être fixée par des sardines ou des ventouses sur une plaque.

Sa rotation à 180° facilitera son installation. Posée à peu près vers le sud et pilotée par l'un des 4 systèmes de pilotage des antennes ALDEN, elle se positionnera en quelques secondes.

Cette antenne conviendra également aux personnes désireuses de rester à l'ombre sous des arbres. Elle sera alors éventuellement une antenne d'appoint. Idéale également pour les possesseurs de caravanes ou de bateaux.

Modèle présenté: VANSAT 60 Platinum – TV AIO 18,5"HD



LE MOT DE LA PRÉSIDENTE,

Chers amis,

Vous avez pu vous retrouver lors de nos sorties ainsi qu'à l'EURO CC en Italie, et au Folklore de Port sur Saône.

Je sais que la bonne humeur a été une fois de plus, présente.

Les comptes rendus le prouvent lorsque l'on arrive à trouver des volontaires pour les rédiger.



Je tiens à remercier nos organisateurs car sans sorties, pas de rencontres, pas d'échanges, pas de franches rigolades. Donc amis Accrépiens, lancez-vous, le conseil d'administration sera là pour vous aider ou vous seconder.

Cette année, notre Président de la FFACCC a ouvert le Conseil d'administration et l'Assemblée Générale à tous les adhérents de notre Fédération. Alors, si le cœur vous en dit, venez nous rejoindre les 7 et 8 novembre à Saint Amand Montrond (18) juste avant le Forum international des voyages qui se tiendra au même endroit. Le bulletin d'inscription est en page 12

Ensuite nous nous retrouverons à Soligny la Trappe (61) les 22, 23, 24 novembre pour notre Assemblée Générale. Cette année nous avons fait appel à un orchestre digne de ce nom. C'est celui qui a animé le Forum 2018 à Avoine (37)

En attendant de se revoir, profitez bien des derniers rayons de soleil et prenez soin de vous.

Avec ma plus grande amitié

Jocelyne



CARLOS LOISIRS 91

www.carlos-loisirs-91.com

VENTE CAMPING-CARS NEUFS & OCCASIONS - ACCESSOIRES / REPARATIONS TOUTES MARQUES

4 CONCESSIONS EN FRANCE POUR ENCORE MIEUX VOUS SERVIR

**REMISE EXCEPTIONNELLE SUR VÉHICULES NEUFS
DE -3 à -5% ET DE NOMBREUX PACKS ACCESSOIRES
À PRIX CASSÉS.**

**PROMOTION SUR UNE SÉLECTION D'ARTICLES AU MAGASIN
DE -10 à -30%**

CARLOS LOISIRS 91

(anciennement Essonnes Caravanes - Longpont / Orge)



Dépot vente gratuit & reprise de votre camping-car avec proposition immédiate
APPELEZ-NOUS !



ESPACE LOISIRS

Camping-cars, Caravanes, Accessoires

01.60.63.58.58

11 Rue du Luxembourg - 77310 St Fargeau Ponthierry

mail : espaceloisirs91@gmail.com

**Magasin d'accessoires et pièces détachées
Atelier Automobiles et Camping-cars**



**-10 % sur les accessoires
Réservé aux membres de l'ACcRéPa**

Association Camping-Cariste Région Parisienne

2, rue Saint Philibert—91220 Le Plessis-Pâté

☎ 01.60.84.29.75 et 06.10.92.08.22

Courriel : **accrepa@accrepa.fr** Site Internet : **http://www.accrepa.fr**

Association loi 1901, à but non lucratif déclarée en Sous-préfecture de Palaiseau sous le n° W782001836

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284—Assurance MACIF n° 15195976

ANNONCEURS

ALDEN
AMI RESEAU
BRETIGNY GARAGE
CARLOS LOISIRS 91
CHAMPAGNE FELIX DES LYS
ESPACE LOISIRS
FOIES GRAS CATINEL
FRANCE PASSION
FRANSSEN
IMC CREATIONS
MATELAS CAMPING-CAR
ORCADA
PASS CAMPING CAR
SALAISONS DE PRADELLES
WATTELLIER LOISIRS

Nous remercions les annonceurs qui nous ont aidés à la réalisation de cette revue. Ils sont à votre service et vous réservent le meilleur accueil.
Vous pouvez retrouver ces publicités sur le site Internet.

Photos des illustrations ACcRéPa .Page de couverture Maison Arnaga à Combo les Bains.

SOMMAIRE

Éditorial	3
Sommaire	5
Conseil d'Administration	7

Les Sorties

• Sorties FFACCC et autres clubs	10
• Sorties ACcRéPa	11
• C.A. et A.G. de la FFACCC	12
• Forum international des voyages	14
• Sortie neige	20
• Séjour à Agay	22
• EURO CC 2020	25
• Sortie à PARIS	27

Assemblée Générale

• Convocation	17
• Bulletin d'inscription	18
• Programme	19

Infos FFACCC

• Numéro 3	49
• Numéro 4	53

Carnets de Voyage

• EURO CC 2019	28
• Le Croisic	30
• Le Morbihan	34
• Tour de l'Avenir	47

Ils ont pensé à nous	9, 46, 56
Bulletin d'adhésion à l'ACcRéPa	57
Conditions générales	58

RÈGLES DE PARUTION : « Les nouvelles de l'ACcRéPa » est le bulletin d'information de l'Association, imprimé par nos soins. Parution en Mai, Septembre et Décembre avec la participation rédactionnelle et bénévole des adhérents. Tous les articles sont publiés sous la responsabilité des auteurs et sous la foi des documents recueillis. Le bureau est autorisé à adapter toute œuvre aux exigences de la parution ou d'en refuser l'insertion s'il jugeait celle-ci non conforme aux buts de l'Association.

Verrous IMC Voyagez en SÉCURITÉ!

IMC-Créations®



Fabriqué
en France

Fermez-vous
Aussi
de
l'Intérieur !

Verrou
Fourgon
Porte Latérale
ou Arrière !

Nouveau
Verrou
Coffre Intégré !

www.imc-creations.com

Coordonnées GPS: Latitude :44.77596°
Longitude :1.88788°

PRADELLES
Haute - Loire
BIENVENUE

LES PLUS BEAUX
VILLAGES
DE FRANCE

Située aux abords d'un des plus
beaux villages de France, Pradelles (43),
l'Aire de la Salaison vous accueille toute
l'année sur une aire privée, clôturée
et fermée par un portail la nuit, face
à une boucherie-charcuterie proposant
les produits du terroir.
Fournissant tous les services,
plein d'eau potable, vidange WC,
vidange eaux usées,
branchement électrique,
l'Aire de la Salaison dispose également
d'un barbecue ainsi que des tables
extérieures.
Pour la modique somme de 2€,
l'Aire de la Salaison
est un endroit à ne pas manquer.

«Endroit très calme, très accueillant.
Le petit village de Pradelles est très beau»
Michel du 37

«Nous avons passé une agréable nuit et
au matin, nous nous sommes rendu
au magasin en face où se trouvent de
délicieux produits du terroir et un excellent
accueil.
Nous repasserons.»
Bob du 84

HALTE CAMPING CAR
**AIRE DE LA
SALAISON**
43
Pradelles
www.salaisons-de-pradelles.fr

Commandez en ligne !

Matelas
camping-car.com



CHOISISSEZ
VOTRE **MATELAS** POUR
des **NUITS** de **RÊVE**

COMMANDEZ AUSSI
Sur-matelas, Drap housse,
protège matelas, isolateurs...

LIVRAISON à DOMICILE



**N°1 DU CONFORT
EN CAMPING-CAR**

www.matelas-camping-car.com
02 40 24 69 93 - 07 89 61 51 21



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Selon l'Assemblée Générale du 24 novembre 2018



**Président d'honneur
Raymond LAPORTE**



Jocelyne LEBLANC



Brigitte LE CALVEZ



Claudine COUSIN



Jean-Claude MOUFFLE



Jean-Paul SILVESTRI



André COSTE

Jocelyne LEBLANC	Présidente	 06.10.92.08.22	leblancjojo@hotmail.com
Claudine COUSIN	Vice-Présidente Secrétaire Rédactrice Revue	 06.79.20.59.95	claudine.cous1@free.fr
Jean-Claude MOUFFLE	Vice-Président Responsable site Internet	 06.59.84.83.08	jean-claude.mouffle@sfr.fr
Brigitte LE CALVEZ	Trésorière Déléguée FFACCC	 06.08.06.08.01	brigittelecalvez@hotmail.fr
Jean-Paul SILVESTRI	Chargé de Publicité	 06.81.55.15.43	jean-paul.silvestri@orange.fr
André COSTE	Coordinateur des sorties	 06.66.88.13.66	costeandre56@gmail.com



Orcada
voyages

*L'autre façon
de partir
en camping-car*

WWW.ORCADA-VOYAGES.COM
contact@orcada-voyages.com
04 76 49 17 68

**MERCI DE M'ENVOYER
VOTRE CATALOGUE GRATUITEMENT**

NOM & PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

PORT : _____

EMAIL : _____

CONTACT@ORCADA-VOYAGES.COM - 20 RUE GUSTAVE FLAUBERT 38100 GRENOBLE

ORCADA VOYAGES 20 rue Gustave Flaubert 38100 Grenoble - Tél. 04 76 49 17 68 - Fax. 04 76 22 88 63 - contact@orcada-voyages.com - www.orcada-voyages.com
SAS au capital de 7500 € - RCS Grenoble : 498 509 504. FR 81 498 509 504 000 11 - Code APE : 7911 Z - Immatriculation n° IM038100034 - Garantie financière : APST- RCP : HISCOX Paris

Ils ont pensé à nous...

Cancale

La pointe du Grouin, la Cancalaise, les parcs à huîtres et le port de la Houle
The Grouin tip, the Cancalaise, the oyster beds, and the Houle harbour

Une merveille d'une
petite ville en bord de
mer.
Amicales pensées à
tous. Jeune Boise
Amis de tous
amitiés et Boise.



PORT SUR SAONE



PORT SUR SAONE (Haute-Saône - France)

Une pensée de Port-sur-Saône, où le
flabore se fait dans une bonne ambiance
et du beau temps. Amicales pensées à tous.
Amis de tous. *celle nink*
celle de tous. *celle de tous*

La Boise Nicole Richard.

Plein de brioche. Sln et Fougère
L'ACRE Pt. à Port-sur-Saône. c'est sympa.
les Mameaux.

Comme Toujours passons un très bon moment en bonne compagnie
Nikola Rogoz

Toujours super séjour, pensons
bien à vous tous. Mary et Claude
très bon séjour. et l'année aussi. bien. *Marie*



Sorties FFACCC et autres Clubs année 2019

THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Séjour au Royal camping	14 février au 28 mars	Agay (83)	CCC EST
C.A. de la FFACCC	9 au 11 avril	Berck sur mer (62)	CCC NP
Festival des cerfs volants	11 au 16 avril	Berck sur mer (62)	CCC NP
La Foire médiévale	13 et 14 avril	Peyrolles (13)	CCC Digne les bains04
EURO CC 2019 Prolongations	8 au 12 mai 13 au 19 mai	Marina di Carrara (Italie)	Camper Club Italia
Tour de France des lieux insolites	28 mai au 28 juin		ACCAP
Armada	12 au 24 juin	Rouen (76)	CCC NP
Fête de la Bière	17 au 24 septembre	Erding (Allemagne)	CCC EST
Salon VDL	28 sept. au 6 octobre	Le Bourget (93)	FFACCC
C.A. et A.G. FFACCC	7 et 8 novembre	Saint Amand Montrond	CCC 18
Forum des Voyages	8 au 12 novembre	Saint Amand Montrond	CCC 18

Nota : Dans la revue de notre Fédération « Vadrouille en camping-car » vous trouverez, à la fin, d'autres sorties ouvertes à tous les clubs.

Sorties ACcRéPa année 2019

Ce programme peut recevoir des modifications et vos propositions peuvent y trouver place.



THEME	DATE	LIEU	ORGANISATEURS
Galette des Rois	19 & 20 janvier	Les Choux (45)	Le bureau
Retrouvailles de printemps	16 & 17 mars	Lurcy Levis (03)	André et Jocelyne
Sortie Pêche Annulée	12 au 14 avril	Seraincourt (95)	Jean-Paul
Le Croisic	17 au 24 mai	Le Croisic (44)	André
Le Mor bihan 3	22 au 30 juin	Circuit	Brigitte et André
Tour de l'avenir	15 au 24 août	France	Jocelyne et Didier
Le Pays Basque	30 août au 8 septembre	Circuit	Jean-Paul et Jean-Claude
Assemblée Générale	23 et 24 novembre	Soligny la Trappe (61)	Le bureau

Sorties ACcRéPa année 2020

Séjour au ski	12 au 19 janvier	Le Grand Bornand (74)	J-Jacques MANGEANT
Galette des Rois	25 & 26 janvier	Les Choux (45)	Le bureau



Vous souhaitez organiser une sortie !

Contactez André COSTE au  06.66.88.13.66 afin d'obtenir « Le guide de l'organisateur » et réserver vos dates sur le planning.



Contrat de vente

Inscription

Conseil d'Administration et AG de la FFACCC

Du : 6 / 7 / 8 - Novembre 2019



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb. de personnes : Dont : Adulte(s) et ... Enfant(s) (moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. fixe : | | | | | | | | | | Portable : | | | | | | | | | |

Pour retour du contrat et confirmation de votre inscription nous indiquer votre e-mail :

e-mail : **ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse**

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur totale :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix / Pers.	Nb X pers	Montant
Participation aux frais d'organisation et apéritif de bienvenue.	9 €		
Cocktail d'initiation servi à table	22 €		
Electricité par équipage (Attestation – Raison Médicale) Du 6 au 12 novembre 2019	15 €	XX	
TOTAL			

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Nos amis les bêtes même tenues en laisse, ne sont pas admises dans les salles

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, **Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et**

règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

(* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage)

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sous réserve du paiement de 15,00 € de frais par personne. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation : - Des conditions générales et particulières des conditions de vente, (soit dans la revue du club définissant le programme) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplacement trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 20€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur - L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC. - Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association. Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de BOURGES. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 15/10/2019
Accompagné du règlement à l'ordre du Club :
CC 18 C
Nb de CC mini : 50
Nb de CC maxi : 250
Inscription et renseignements :
M. ou Mme. ROZIAU Fernand et Danielle
1192 Rue des GRANDS VILLAGES
18200 SAINT AMAND MONTROND
Tel. fixe : 02 48 96 49 45
Portable : 06 75 54 31 05
e-mail : fernandroziau@orange.fr

Le
À
Signature de l'adhérent

Le
À
Signature du Club : Nom Prénom du signataire

CAMPING CAR 18 CLUB
1192, rue des Grands Villages
18200 SAINT AMAND MONTROND
Tél. 02 48 96 49 45 - 06 75 54 31 05

FFACCC : Siège Social : ESPACE DANTON, 3 rue Danton, 92240 Malakoff

« Conseil d'Administration, Assemblée Générale, De la FFACCC du 6 au 8 Novembre 2019 »

Pour la première fois, tous les adhérents, dans la limite des places disponibles, pourront assister, aux C A et à l'A G de la FFACCC.



Mardi 5 Novembre 2019 : 12 h à 18 h. Accueil des équipages sur le parking de la salle Aurore
« Pour être ensemble arriver ensemble ».

La Cité de l'Or Rue des Orpailleurs - Saint Amand Montrond (18200)

GPS : N 46° 43' 7308" – E 2° 31' 43, 4892"

Arriver vides et pleins faits

Aire de services gratuits: à 2 Km Aire de Virlay, route de Bourges à St Amand Montrond (18200)

Navette Gratuite pour se rendre en ville - **Près de la salle :** Piscine, sauna, hammam.

Mercredi 6 Novembre 2019 :

9 h à 12 h Accueil des équipages

9 h à 12 h Réunion du Comité Exécutif

14 h à 17 h 30 Réunion des Présidents

19 h 30 Pot de Bienvenue

Jeudi 7 Novembre 2019

9 h à 12 h Conseil d'Administration FFACCC

14 h Visite libre de Saint Amand Montrond,
ou Piscine, sauna, hammam.

19 h 30 Cocktail dînatoire servi à table

Vendredi 8 Novembre 2019

9 h à 12 h Fin du C A. Suivi de L'Assemblée Générale

14 h Fin A G de la FFACCC - Après-midi libre

Pour tous renseignements à : Danielle & Fernand Roziau

1192 Rue des Grands Villages

18200 Saint Amand Montrond

Tél. 02 48 96 49 45 – Port. 06 75 54 31 05



« FORUM INTERNATIONAL DES VOYAGES 2019 de la FFACCC »

Ouvert à tous les camping caristes.



Programme du 9 Novembre au 12 Novembre 2019.

Vendredi 8 Novembre 2019 : 12 h à 18 h. Accueil des équipages. « Pour être ensemble, arrivez ensemble ».

Accueil des équipages sur le parking de la Salle Aurore (La Cité de l'Or)

Rue des Orpailleurs - Saint Amand Montrond (18200) - **GPS : N = 46° 43' 7308'' - E = 2° 31' 43, 4892''**

Arrivez vides et pleins faits. Aire de services gratuits : à 2 Km Aire de Virlay, route de Bourges à S A M (18200)

Vendredi 8 Novembre 2019

19 h 30 Apéritif de bienvenue

Samedi 9 Novembre 2019

9 h à 18 h Ouverture du marché artisanal

14 h Inauguration du forum

14 h à 18 h Forum International des voyages

19 h 30 Repas Berrichon du club CC18C avec apéritif, soirée dansante

Dimanche 10 Novembre 2019

9 h à 12 h et 14 h à 18 h Forum des voyages

Jeux gratuits toute la journée

18 h Résultat des jeux et récompense

19 h Repas ensemble, tiré du panier

Lundi 11 Novembre 2019

10 h Dépôt de gerbe au monument aux morts

9 h à 12 h et 14 h à 17 h 30 Forum des voyages

18 h 30 Tirage de la Tombola

19 h 30 Repas de Gala de la FFACCC, Avec un spectacle INOUBUABLE, Humoriste, imitateur, chanteur... 2 heures de fou rire assuré



Mardi 12 Novembre 2019:

PROLONGATION : Visite du château de Peuffeilhoux, le musée des maquettes animées et le canal du Berry,



Repas du midi dans une salle du Château

Les artisans seront présents, les : 9 / 10 / 11 Novembre 2019, certains seulement Samedi 9 Novembre

Champagne Félix des Lys, Domaine Girault vin de Sancerre, BCR programmation du moteur, Escargots Le Jacquin, Salaisons de Pradelles, Fromages d'Orval, Huilerie la Belle du Berry, La Brioche Berrichonne, MACIF, Confort'therme, etc. ...

Pour tous renseignements : Danielle & Fernand Roziau

1192, Rue des Grands Villages 18200 Saint Amand Montrond - Tél. 02 48 96 49 45 – Port. 06 75 54 31 05



Association d'utilisateurs de camping-cars, régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée à la préfecture de Paris le 11 décembre 1990

Immatriculation. Voyages N°IM075100248 - Assurance MACIF N° 15195976

Siège social : 3 Rue Danton 92240 Malakoff

Téléphone : 0800 800 158 - E-mail : secc.ffaccc@orange.fr - Site : www.ffaccc.fr



BRETIGNY GARAGE



- José DA SILVA et son équipe sont à votre disposition pour votre Camping-Car et Camping-Car Poids Lourds mais aussi vos véhicules légers
- Entretien révision, réparations diverses et Carrosserie
- Vente de Véhicules Neufs et d'Occasion
- Remise 10% accordée sur pièces d'entretien et usure

Au 9 rue du Roussillon
91220 BRETIGNY SUR ORGE

01.60.84.05.42

bretigny.garage@wanadoo.fr



Association Camping-Cariste Région Parisienne

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine **Assemblée Générale ordinaire** de notre Association se tiendra

le 23 novembre 2019 à 15 heures

à la Salle polyvalente de Soligny la Trappe (61) GPS : N 48°36'58.8" – E 0°32'35.4"

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral de la Présidente
- Rapport et compte rendu financier
- Rapport du contrôleur aux comptes
- Rapport d'activité
- Calendrier prévisionnel des sorties 2020
- Site Internet
- Boutique
- Publicité
- Revue
- Informations Générales : FFACCC.
- Élection des Administrateurs

Si, pour des raisons personnelles, vous ne pouvez pas être présents, n'oubliez pas de nous faire parvenir votre pouvoir.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, Chers Accrépiens, l'expression de mes meilleurs sentiments.

A Plessis Pâté, le 16 septembre 2019

Jocelyne LEBLANC
La Présidente

Siège social : 2 rue Saint Philibert - 91220 LE PLESSIS PATE - Tél. 06 10 92 08 22 - Courriel : accrepa@accrepa.fr - Site Internet : <http://accrepa.fr>

Association loi 1901 - Sous-préfecture de Palaiseau n° W782001836 - Membre de la Fédération Française des Associations et clubs de Camping-cars

Bénéficiaire de l'immatriculation au registre des opérateurs de voyages et séjours n° IM 075100284 - Assurance MACIF n° 15195976

Affiliée à la Fédération internationale des clubs de motor-homes (F.I.C.M.)



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Du 23 novembre 2019

BULLETIN D'INSCRIPTION

- j'assisterai à l'Assemblée Générale
- Je n'assisterai pas à l'Assemblée Générale et j'envoie mon pouvoir

POUVOIR

Nom Prénom

Absent à l'Assemblée Générale de l'ACCRéPa le 23 novembre 2019, je donne mon pouvoir à :

Nom Prénom

Date

Signature

Le règlement intérieur de l'ACCRéPa a limité l'attribution des pouvoirs à 3 par personne.

Vous avez la possibilité :

- soit d'établir votre pouvoir au nom d'un adhérent après vous être assuré qu'il peut encore en recevoir.
- soit de le laisser en blanc et le bureau l'attribuera selon les possibilités.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Nom Prénom Tél.

Repas du samedi soir et jambalaya du dimanche midi Nb x 70 € = €

Repas du samedi soir seulement Nb x 57 € = €

Total à payer = €

Règlement par chèque à l'ordre de l'ACCRéPa

Proposition de candidature au conseil d'administration

Je soussigné, Nom Prénom Adhérent n°

Membre de l'ACCRéPa depuis au moins un an, me présente en tant que candidat au Conseil d'Administration et je m'engage, si je suis élu, à assurer un poste à responsabilité.

Fait le

Signature

Bulletin à retourner IMPERATIVEMENT avant le 30 octobre 2019 à :

ACCRéPa—Jocelyne LEBLANC

2 rue Saint Philibert—91220 LE PLESSIS-PATE



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Des 23 et 24 novembre 2019

Lieu : Salle polyvalente à Soligny la Trappe (61)

GPS : N 48°36'58.8" – E 0°32'35.4"

- Possibilité d'arriver dès le vendredi 22 novembre en fin d'après-midi
- Vendredi soir, repas en commun dans la salle si vous le souhaitez.

Samedi 23 novembre

A partir de 10h, accueil des camping-cars.

10h30 Pointage des présents et enregistrement des ré-adhésions 2020
Repas dans les camping-cars.

14h Pointage des présents et enregistrement des ré-adhésions 2020

15h **Début de l'Assemblée Générale**

17h30 **Clôture de l'Assemblée Générale**

18h Réaménagement de la salle pour le repas.

19h Remise des plaques bleues le cas échéant

20h Repas de gala **ANIMÉ PAR L'ORCHESTRE CALYPSO**

Dimanche 24 novembre

Pour les administrateurs

9h30 Réunion du Conseil d'Administration

Pour vous

9h30 Randonnée si beau temps

10h Le troc des camping-caristes

10h30 Jambalaya cuisiné devant vous

12h30 Apéritif de l'ACcRéPa

Jambalaya, Fromage, dessert

(si commandé)

Boisson et pain non fournis

*Le jambalaya se compose de : émincé de dinde ou porc
saucisses fumées, gambas, céleri, oignons, poivrons, tomates,
chorizo, piment de Cayenne, riz. Le tout cuisiné à l'huile
d'olive et finement relevé d'épices cajun.*

Ou Repas tiré du sac

Après le repas : Balade ou jeux en salle

Dimanche soir possibilité de repas tiré du sac.

Lundi 25 novembre

Dislocation

Pas de branchement électrique.

IMPORTANT : Renvoyez impérativement votre
bulletin d'inscription avant le 30 octobre 2019





CONTRAT DE VENTE

SORTIE NEIGE AU GRAND BORNAND (74)

Du dimanche 12 au dimanche 19 janvier 2020



Nom : Prénom : N° d'Adhérent : | | | | |

Nom : Prénom : Club :

Nb.de personnes : Dont : Adulte(s) et Enfant(s)(moins de 12 ans) première sortie : Non ☐ Oui ☐

Adresse : Code Postal : Ville :

Tél. portable : | | | | | en cas d'urgence : | | | | |

Pour retour du contrat et confirmer votre inscription nous indiquer votre e-mail :

E-mail : ou joindre une enveloppe timbrée à votre adresse

Longueur C.C. : Hauteur : Poids : Double essieux : Oui ☐ Remorque : Oui ☐ Longueur :

Arrivez les vides et les pleins faits. Respectez l'heure d'ouverture de la sortie.

*** Les voyages ou sorties sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages de la FFACCC et au nouveau code du Tourisme.	Prix par personne	Nombre	Montant
Forfait comprenant toutes les prestations définies au programme			345 €
Supplément par animal domestique	18.90 €		
Frais de dossier			6 €
TOTAL			

Bulletin à retourner
IMPERATIVEMENT
Avant le : 30 octobre 2019

Accompagné du règlement à l'ordre du Club
ACcRéPa
Nb de CC maxi : 10

Inscription et renseignements :
Martine et Jean-Jacques MANGEANT
29 rue du Général de Gaulle
37530 CHARGÉ
Portable : 06.62.62.69.98 ou Fixe 02.47.57.17.15
E-mail : jjmmm37@gmail.com

Ne sont pas inclus dans le prix : (les frais personnels, les frais de carburant, les repas et visites non mentionnés dans le programme, les pourboires, les assurances « annulation et rapatriement » etc.)

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐

Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

☐ Je souscris, Au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

* tarif 2018 : 2,4% du prix du voyage

Je soussigné M ou Mme agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 31 jours et sous réserve du paiement de 6 € de frais. Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :

- Des conditions générales et particulières des conditions de vente, précisées à la fin de la revue dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplaçant trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.

- Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.

- L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.

- Tous les participants à cette sortie évoluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'association.

Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, déclarée en préfecture de PALAISEAU Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IMO75100284/ Assurance MACIF n° 15195976.

Le.....

À

Signature de l'adhérent

Le.....

À

Signature du Club : Nom Prénom du signataire

SORTIE NEIGE AU GRAND BORNAND (74)

DU DIMANCHE 12 AU DIMANCHE 19 JANVIER 2020

Organisée par Martine et Jean-Jacques MANGEANT

Arriver au camping le dimanche 12 janvier avant 12h ou de 14h à 16h30 :

Camping caravaneige L'Escale

33 chemin du plein air

74450 LE GRAND BORNAND

G.P.S. : N 45°56'26'' - E 6°25'40.3''

Le camping est dans le village à 300 mètres du centre ville, 900 mètres d'altitude et 30 km d'Annecy par une route facile et bien déneigée l'hiver.

Cependant en cas de chute de neige à l'arrivée, il est **recommandé** d'avoir une paire de chaînes dans le véhicule.

Au camping vous aurez un emplacement individuel avec branchement électrique (10 A)

A disposition les sanitaires tous proches avec douches, bacs à vaisselle, lave linge, vidange des cassettes et vidange des eaux grises à l'extérieur.

Nos camping-cars serviront seulement de cuisine et dortoir.

Le camping met à notre disposition une salle privée avec T.V. pour : nos apéritifs, réunions de groupe, jeux... ainsi qu'un accès à la piscine chauffée (prévoir le maillot de bain) et la wifi gratuitement.

Nous disposons de deux autres salles pour déposer et sécher les vêtements, les chaussures et les skis.

Le camping nous assure le déneigement ainsi que la ville et tient également un dépôt de bouteilles de gaz à la réception.

Le forfait de la semaine (7 nuitées) pour deux personnes, un emplacement camping-car, électricité (10 A), le pot d'accueil, un repas (spécialités savoyardes) et le pot de départ s'élève à **345 EUROS**.

Pour les animaux domestiques, il y a un supplément de 2.70 € par jour à ajouter au forfait soit **18.90 €**

Reste à votre charge selon les désirs de chacun :

- * Sortie raquettes (prévoir de bonnes chaussures)
- * Locations de raquettes, bâtons, skis alpins ou de fond dans les magasins tous proches.
- * Location de patins à glace (patinoire)
- * Promenade possible avec le bus gratuit à la sortie du camping ou à la station routière à 200 mètres pour vous rendre en ville ou à LA CLUSAZ ou au vieux village du chinaillon etc...

En fonction des motivations de chacun, nous déciderons du planning de la semaine ensemble.

Fin du séjour et départ le dimanche 19 janvier 2020 avant 12 heures.

Offre limitée à 10 camping-cars.





CONTRAT DE VENTE

AGAY - SEJOUR AU ROYAL CAMPING

du 13 février au 26 mars 2020



Les voyages ou sorties du club sont établis conformément aux réglementations liées à l'immatriculation Voyages et Séjours de la FFACCC.

Participants du CCC Est : vous possédez déjà votre plaque bleue : **OUI - NON**

Monsieur - Nom / Prénom :
 Madame - Nom / Prénom :
 Adresse :
 Code postal : - Ville :
 N° adht FFACCC : - Club :
 Téléphone fixe : - Portable :
 Adresse E-mail : @
 Immatriculation CC : - Longueur : m.
 Voiture ou remorque : OUI - NON

Participation :

- Forfait réservation d'une semaine par équipage : 12,00 €
- Semaine supplémentaire : 10,00 €
- Adhérents directs à la FFACCC (UCCF) : 10,00 € par semaine et par équipage
- Total : € --> 1^{er} chèque à libeller au nom du CCC Est

Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 € --> 2^{me} chèque à libeller au nom du CCC Est

Tarif journalier du camping à régler sur place au Royal Camping :

- 1 ou 2 personnes : 15,50 € y compris branchement électrique (6 ampères)
- Personne supplémentaire : 3,00 €
- 1 voiture ou 1 remorque : 3,00 €
- Taxe de séjour : 0,22 € par jour et par personne

Périodes concernées :

Périodes	OUI	NON	Observations éventuelles
Du 13 au 20 février 2020			
Du 20 au 27 février 2020			
Du 27 février au 05 mars 2020			
Du 05 au 12 mars 2020			
Du 12 au 19 mars 2020			
Du 19 au 26 mars 2020			

Ne sont pas inclus dans le prix : les frais personnels, les frais de carburant, les repas, les visites non mentionnées, les pourboires, les assurances "annulation et rapatriement" etc.

Je prends l'assurance (Retard, Annulation, Interruption) : Oui ☐ Non ☐
 Si **OUI**, ☐ Je fais, ce jour, mon affaire personnelle de sa souscription auprès de ma compagnie.

ou : ☐ Je souscris, au jour de la confirmation du séjour par l'organisateur au plus tard dans les 5 jours suivant cette même date, (par Internet) et règle directement la compagnie * en m'inscrivant sur leur site à l'adresse ci-dessous :

<https://www.souscription.safebooking.com/ffaccc/>

* Tarif 2018 : 2,4 % du prix du voyage

Intolérances alimentaires :

Monsieur : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :
 Madame : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :
 Autres personnes : NON ☐ OUI ☐ LESQUELLES :

Contrat à retourner
IMPÉRATIVEMENT
avant le 27 janvier 2020
 accompagné des 2 chèques à
 l'ordre du CCC Est à :
M. LAMARCHE Patrick
20 Quai Navia
70100 - GRAY
 Tél : 03 84 65 56 09
 Mob : 06 76 70 73 34
 E-mail :
 lamarchepatrick@orange.fr
 Nbre CC mini : 15
 Nbre de CC maxi : 30

Je soussigné M ou Mme : agis pour moi-même et/ou pour le compte des personnes que j'inscris et n'ignore pas que ce voyage peut être cédé à un autre adhérent FFACCC moyennant un préavis de 30 jours et sans réserve du paiement de 10 € de frais.
 Ma signature ci-dessous implique l'acceptation :
 - Des conditions générales et particulières des conditions de vente (voir en dernière page de cette revue) dont j'ai pris connaissance en particulier en cas d'annulation sans remplacement trouvé par mes soins, je serai pénalisé comme suit : Plus de 30 jours avant le départ 10€, de 30 à 21 jours 10% du prix du séjour, de 20 à 8 jours 50% du prix, de 7 à 2 jours 75% du prix, moins de 2 jours 100% du prix.
 - Du programme défini pour cette sortie, ainsi que tout changement de ce programme à l'initiative de l'organisateur.
 - L'adhésion au club organisateur en tant que membre de droit du fait que j'adhère à un autre club de la FFACCC.
 - Tous les participants à cette sortie évaluent sous couvert de leur assurance personnelle pour les dommages non couverts par l'assurance responsabilité civile de l'Association Association d'utilisateurs de camping-car régie par la loi du 1er juillet 1901, déclarée en préfecture de l'Yonne. Bénéficiaire de l'agrément tourisme de la FFACCC n°IM075100294/ Assurance MACIF n° 15195976.

A
 Le :
 Signature du participant

A
 Le :
 Signature du Club

Séjours ouverts à l'ensemble des adhérents de la FFACCC

AGAY - SEJOUR AU ROYAL CAMPING

du 13 février au 26 mars 2020

SÉJOUR OUVERT A TOUS LES ADHÉRENTS FFACCC et FICM.

Adresse : **ROYAL CAMPING - Camp Long**
Rue Marie-Louise Robinson
83530 - AGAY

Coordonnées GPS : N 43° 25' 12" - E 06° 51' 25"

Organisateurs : **Françoise et Patrick Lamarche**
Tél : 03 84 65 56 09 - 06 76 70 73 34

Inscriptions à adresser à :
M. LAMARCHE Patrick
20 Quai Navia
70100 - GRAY

Tél : 03 84 65 56 09 - 06 76 70 73 34

E-mail : lamarchepatrick@orange.fr

Participation :

Chèque 01 : Réservation d'une semaine , par équipage : 12,00 €
Semaine supplémentaire : 10,00 €
Adhérent direct à la FFACCC (UCCF), par semaine et par équipage : 10,00 €

Chèque 02 : Caution restituée à votre arrivée sur site : 30,00 €

Ces deux chèques sont à libeller à l'ordre du CCC Est

Tarif journalier du camping - à payer sur site :

1 ou 2 personnes, avec branchement électrique (6 ampères): 15,50 €
Personne supplémentaire : 3,00 €
1 voiture ou 1 remorque : 3,00 €
Taxe de séjour par jour et par personne : 0,22 €

Le règlement total du séjour s'effectuera le lendemain de l'arrivée. Aucune confirmation de l'acceptation ne sera envoyée. Vous ne serez contactés qu'en cas de mise sur liste d'attente. En considérant les emplacements disponibles, la durée du séjour est au minimum de : 8 jours (7 nuitées)

PRESTATIONS NON COMPRISES DANS LA PARTICIPATION :

Nous organiserons des départs en bus pour :
Carnaval de Nice : du 15 février au 29 février 2020
Fête du Citron à Menton : du 15 février au 3 mars 2020
Concernant les réservations pour ces festivités, un bulletin sera envoyé aux équipages concernés.

Possibilité de se rendre également à la Fête du Mimosa à St Raphaël :
dates non connues à l'heure où nous préparons ce document.

Attention : veuillez à bien renseigner **toutes** les rubriques
du contrat de vente





Suspension
Systems

**MAX COMFORT.
MAX CONTROL.
MAX SAFETY.**

Votre camping-car peut vous donner encore plus de plaisir dès aujourd'hui !

Les suspensions MAD ont été reconnues la marque ayant la plus large gamme de produits



www.franssen-loisirs.fr
contact@franssen-loisirs.fr
Tel 02.51.52.26.57

Altago
LE VOYAGE LE PLUS SÛR
est aussi le plus beau...

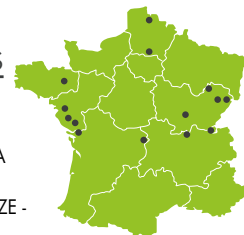


VÉRINS AVEC
MISE À NIVEAU AUTOMATIQUE

Caler son camping-car, un jeu d'enfant !

INSTALLATEURS FRANSSSEN AGRÉÉS

- **FRANSSSEN-LOISIRS** - 85 240 ST HILAIRE DES LOGES - **02.51.52.26.57**
- **BOUYER AUTOMOBILES** - 85 170 SAINT DENIS LA CHEVASSE - **02.51.41.36.70**
- **CAMPING CAR AUTO SERVICES** - 85 580 TRIAIZE - **02.51.27.72.43**
- **YO REMORQUES** - 35 680 DOMALAIN - **02.99.49.57.99**
- **RSF DIFFUSION** - 63 370 LEMPDES - **04.73.61.78.75**
- **PASS CAMPING-CAR** 27 140 GISORS - **06.27.85.29.40**
- **CLC JEANNIOT LOISIRS** 70 000 VESOUL - **03.84.76.42.05**
- **CLC BELFORT** - 90 400 SEVENANS - **03.84.56.01.48**
- **CLC CHALON SUR SAONE** - 71 100 LUX - **03.85.90.04.80**
- **NARBONNE ACCESSOIRES MONTBÉLIARD** - 25 600 VIEUX-CHARMONT - **03.81.71.08.85**
- **MDM CAMPING-CARS** - 38 260 LA CÔTE SAINTANDRÉ - **04.74.20.44.40**
- **YPOCAMP COCV 17** - 17 300 ROCHEFORT - **05.46.99.02.64**
- **CAMPING-CAR DES HAUTS DE FRANCE** - 59 221 BAUVIN - **06.81.74.93.22**
- **ISACAR** - 74 370 CHARVONNEX - **04.50.60.33.48**



Rendez-vous sur : **www.altago.fr** ou Tél. 02 51 52 26 57



CHAMPAGNE
Felix des Lys
À CHAMPVOISY

4 Rue Principale
LA CHAPELLE HURLAY - 51700 CHAMPVOISY

03 26 58 90 21 - 06 18 56 31 51

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

**FRANCE
PASSION**
L'accueil des camping-cars dans l'espace rural



Fédération Française
des Associations et
Clubs de Camping Cars



43^{ème} EURO C.C. AMPOSTA 2020

Organisé par LLEURE CAMPER CLUB CATALUNYA

Notre 43^{ème} EURO C.C. aura lieu du 12 au 17 mai 2020
à AMPOSTA (TARRAGONE ESPAGNE)

La prolongation du 18 au 24 mai 2020

La ville d'AMPOSTA appartient à la province de
TARRAGONE, elle est située sur la rive droite du fleuve
EBRE à la limite entre la plateforme continentale et le
superbe delta de l'EBRE.

Le site internet du 43^{ème} EURO CC :

www.eurocc2020.es

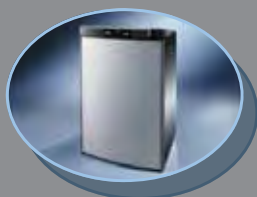
Réservez vos dates pour le seul vrai rassemblement de
Camping-Cars EUROPEENS



PASS CAMPING-CAR

Réparation, entretien, pose d'accessoires pour votre
Camping-car, Caravane, Bateau... !

Votre réparateur à Gisors 27140 :



Pour plus d'informations :

Port : 06 27 85 29 40 - Tél : 01 34 25 93 81

Mail : contact@passcamping-car.com - Site : www.passcamping-car.com

SARL unipersonnelle au capital de 7000€ - 7 ROUTE DE DELINCOURT - 27140 GISORS

R.C.S EVREUX 792 414 724



La FFACCC et le CCCRA vous proposent une sortie conviviale
DÉCOUVERTE CULTURELLE & MAGIQUE
Du 19 au 25 SEPTEMBRE 2020

*Une semaine de découvertes, de visites dans les
différents quartiers de PARIS.
Quelques exemples pour commencer à vous faire
rêver...*

*LA SAINTE CHAPELLE,
ÉVENTUELLEMENT NOTRE DAME DE PARIS
(visite guidée du chantier de reconstruction)
LE SACRÉ COEUR, LA BUTTE MONTMARTRE,
L'OPÉRA GARNIER, LA TOUR EIFFEL,
MOULIN ROUGE (spectacle avec repas),
PARIS BY NIGHT en BÂTEAU-MOUCHE (avec repas)
LE CHÂTEAU DE VERSAILLES.
ET ENCORE BIEN D'AUTRES MERVEILLES*

« TOUT CELA PENDANT HUIT JOURS ».

**PLUS DE DÉTAILS ET D'INFORMATIONS
AU FORUM INTERNATIONAL
DES VOYAGES**

Les : 9 / 10 / 11 Novembre 2019
à Saint-Amand-Montrond (18200)

**PREMIÈRES INSCRIPTIONS AU
FORUM INTERNATIONAL DES VOYAGES
AVEC DÉTAIL COMPLET DU PROGRAMME**

**NOTEZ SUR VOS CALENDRIERS ET RÉSERVEZ
DÈS LA PARUTION DU PROGRAMME
ET CONTRAT DE VENTE.**



**SORTIE OUVERTE
à tous les membres
De la FFACCC et de la FICM**

Limitée à:

**80 Camping-cars
ou
165 Personnes**



42^{ème} EURO CC du 8 au 12 mai 2019

Mercredi 8 Mai : Par de belles avenues longeant la côte, nous atteignons le grand parking du Parc des Expositions où nous sommes accueillis par les membres du Camper Club Italia organisateurs de ce 42^{ème} Euro CC. Nous sommes confortablement installés par clubs et nous y retrouvons une grande partie des membres de l'Accrépa déjà arrivés ainsi que beaucoup de membres d'autres clubs, tant français qu'étrangers que nous connaissons.

Nous recevons nos badges de reconnaissance ainsi que le programme des manifestations des jours à venir. Si le soleil était présent également pour nous accueillir, la pluie n'a pas tardé à tomber.

A 19 heures, réunion dans le grand hall. Discours d'accueil exprimés en italien et traduits en français et en anglais du président du Camper Club Italien organisateur, du directeur du Parc d'exposition, et du Président de la FICM. Puis viennent ensuite l'Hymne Européen et l'Hymne national italien. Des précisions sont données sur le déroulement du programme et un apéritif est servi à base d'apérol et de prosecco accompagné d'amuse-bouches. Verre à la main, nous continuons les retrouvailles avec nos connaissances.

Jeudi 9 Mai : Au programme pour notre groupe, visite guidée de la ville de CARRARE. Départ en car à 9h15 pour arriver à la ville en 15 minutes. Sur le parcours, nous remarquons beaucoup de petites entreprises de tailleurs de marbre. Le car nous dépose Place Giacomo Matteotti où se dresse l'opéra dédié à VERDI pouvant contenir 3000 personnes. Des tremblements de terre ont compromis sa solidité intérieure mais la façade intacte ne le laisse pas deviner. Il sert actuellement de cinéma.



Une guide nous prend en charge et nous empruntons la rue de Rome vers la Piazza Antonio Gramsci où se dressent l'Académie des Beaux-Arts et une boule de marbre de 2 tonnes soutenue dans sa rotation grâce à la pression de l'eau. Le marbre domine dans les monuments et les constructions.

CARRARE est construite sur des niveaux successifs correspondant à l'emplacement d'anciennes carrières. Nous descendons à un niveau inférieur vers la Piazza Accademia où se dresse la statue de Giuseppe

Mazzini¹ pour rejoindre la Piazza Alberica entourée des palais des anciens bâtisseurs de la ville. Nous nous engageons ensuite dans la centre historique avec ses rues étroites. Nous remarquons une curieuse coutume. A quelques portes, des mousselines rose ou bleue annoncent la naissance d'une fille ou d'un garçon dans la maison.



Nous visitons la cathédrale avec sa magnifique façade de marbre dont une rosace finement sculptée dit-on dans un seul bloc de marbre. L'intérieur a gardé son caractère originel, le baroque n'étant pas intervenu. Quelques fresques subsistent.

Retour au parc des expositions à midi. A 19h, nous participons à un apéritif espagnol entre membres de notre Club. A 21h30, soirée opéra dans le grand hall. Le cadre nous faisait douter de la qualité de l'acoustique, ce qui ne fut pas le cas à notre grand plaisir. La première partie était classique avec de grands d'opéra, et la seconde partie emporta l'enthousiasme avec des airs connus auxquels le public était invité à accompagner en rythme avec des claquements de mains.

Vendredi 10 mai : Passée la ville de CARRARE, par une route en lacets très en pente nous arrivons au but de notre visite à RAVACCIONE FANTISCRITTA. Équipés de gilets jaunes et coiffés de superbes casques, nous sommes embarqués par groupes de 8 dans des fourgons et nous nous engageons dans la montagne par un tunnel de 600 mètres pour arriver dans une grande salle de la taille d'une cathédrale. D'énormes piliers taillés dans le marbre soutiennent le plafond. Sur une des parois, une peinture représente une scène de la Chapelle Sixtine.



A 19 heures chaque club organise un apéritif pour ses membres et les organisateurs italiens passent de club en club. A 21h30 a lieu une soirée folklorique, il s'agit en fait d'une chorale d'hommes pour la plupart d'un certain âge et menée par Primo Cessarelli que certains d'entre nous connaissent comme organisateur d'euroadunos passés.

1 République combattant pour l'Unité Italienne

42^{ème} EURO CC 2019 du 8 AU 12 MAI 2019

Samedi 11 mai : Journée libre. A 20h30 a lieu le dîner de clôture. Le repas se tient comme toutes les animations précédentes dans le hall du palais des expositions. Celui-ci a été aménagé en tables rondes de 10 personnes, chaises revêtues de belles housses blanches. On dénombre 57 tables sur le plan affiché soit 570 personnes.

La Toscane est réputée pour sa gastronomie. Nous avons pu en juger : charcuteries diverses dont le fameux jambon¹, pâtes accommodées avec de la chair de sanglier, raviolis fourrés au fromage accompagnés de tomates et champignons, tranches fines de faux-filet avec haricots blancs et salade, tranche crémeuse de gâteau au logo du 42ème Euro CC. Tout cela accompagné de vins rouges et blancs. Les absents de ces tables étaient partis danser.



Dimanche 12 mai : Défilé de clôture où chaque club rivalise dans sa présentation. Précédé de la "tour Eiffel" le club en orange et vert défile en chantant le chant traditionnel de l'Accrépa dont le dernier couplet a été modifié pour remercier les organisateurs de cet Euro CC.

Viennent ensuite les discours officiels de clôture. Nous avons en primeur l'information sur le pays organisateur de l'Euro CC 2020 : la Catalogne.

Après dislocation, nous rejoignons nos camping-cars et quittons le terrain pour MARINA DI CECCINA à 110 kilomètres. Nous stationnons sur un vaste parking attenant à un parc d'attraction fermé en attendant la saison. De vastes toboggans nous surplombent et nous côtoyons les remorques d'habitation gigantesques des forains.



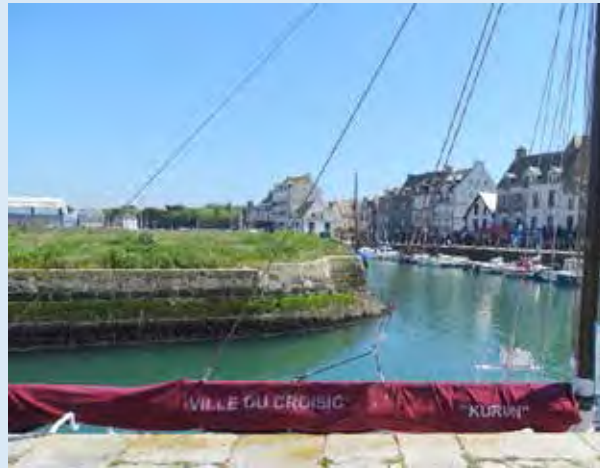
Nous remercions le Camper Club Italia pour cette belle organisation et rendez-vous l'année prochaine.

Jacqueline et Yvan NORSIC



¹ fines tranches de lard de porc conservées pendant plusieurs mois dans des vasques de marbre entre des couches de sel, d'épices et d'aromates.

LE CROISIC DU 17 AU 22 MAI 2019



Le Croisic
2019, c'est
parti !

Demain, vélo le
matin et pêche
l'après-midi



Voici les
courageux
pour le vélo



A travers les
marais salants



Pêche aux
huitres ,
pour nous



Et sans les
waders



Moules



Éperlans



J'ai faim, moi !
Il est trop occupé,
il va rien voir !



Nous allons
faire un
festin



Nettoyage des
éperlans !



Mais non !
T'inquiètes ! Je
gère !!

Oh là là ! Il ne
va pas y avoir
assez d'huile

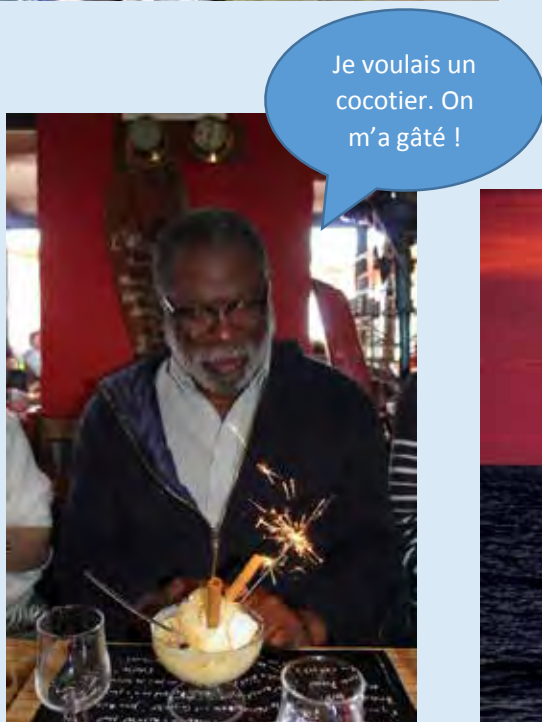


Elles sont à
point !



Et bien sûr
l'apéro !





Bande Dessinée : Monique Bonnegrâce

Photos : Michèle, Monique et Jean-Claude

LA SORTIE MOR BIHAN 3 DU 22 AU 30 JUIN 2019

22 JUIN : LA GACILLY

20 camping-cars arrivent en ordre dispersé ; l'adresse communiquée par DD aurait dû être "rue de L'AFF" (la rivière qui traverse ce joli village) mais son ordi (l'ignorant !) l'a transformé en rue de l'affiche. ! Philippe S. quant à lui nous attendait tranquillement au camping du Tindo n'ayant semble-t-il pas reçu le message indiquant le changement d'étape ! Rien de bien grave puisqu'il est malgré tout arrivé à temps pour l'apéro offert, à la surprise générale, par l'adjoint au maire.



23 JUIN : LA GACILLY – LE TINDO

Notre petit groupe se dirige vers l'expo Yves Rocher sous un soleil radieux, Liliane C. éblouie sans doute mais reconnaissante, embrasse le maire de la Gacilly, qui n'est autre qu'un inconnu de passage ! La visite de l'exposition s'avère exceptionnelle à plus d'un titre ; d'abord pour la vie d'Yves Rocher créateur d'un empire de la cosmétique, ensuite par l'émerveillement provoqué par le style des diverses salles de cette exposition et la parfaite harmonie entre images et accompagnement musical. Le repas pris sur place fût du même niveau. Après la visite de l'exposition photo qui couvre la ville, chacun pris la route pour le camping du Tindo où une âpre discussion pour la constitution des équipes des futurs covoiturages fit monter le niveau de décibels, heureusement, chez les gaulois que nous sommes, tout se termine toujours par des éclats de rire et de nouveau les décibels.... Si vous me croyez pas n'aviez qu'à v'nir !

SORTIE MOR BIHAN 3 DU 22 AU 30 JUIN 2019



Rencontre avec Marie Gabrielle Capodano qui a créé cette entité, femme d'une incroyable "énergie Bio" dopée à la spiruline qui nous explique le procédé qu'elle a créé pour obtenir cette micro algue aux qualités nutritives dont une forte teneur en protéines. Son projet : produire des huîtres affinées à la spiruline mais aussi mettre de la spiruline dans la nutrition, la gastronomie et la cosmétique. Vastes projets qui n'en doutons pas n'entameront pas sa volonté de fer (de spiruline bien sûr). L'après midi le temps se dégradant doucement, chacun s'occupe à son gré lorsqu'en fin d'après midi DD nous amène 30 Kg de moules pour notre repas du soir. La pluie, qui n'était pas invitée tente de nous gâcher la soirée, c'est sans compter sur l'esprit d'équipe et la débrouillardise qui anime cette joyeuse bande ; qui une bâche, qui un sandow, qui une ficelle, en un temps record et sous une pluie battante un abri improbable est installé permettant à tous de déguster ces délicieux coquillages bien à l'abri et forcément dans une très grande promiscuité.

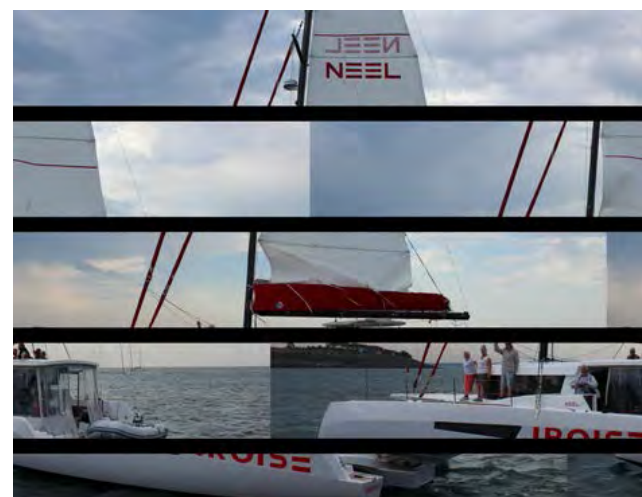


Le soleil est de retour et 5 semi rigides nous embarquent dont un équipage uniquement filles et un second uniquement garçons pour satisfaire à la nouvelle mode du genre sans doute ! Bref, il s'agit de résoudre diverses énigmes dont la solution définit les diverses étapes à parcourir dans le golfe. La dernière nous amenant à l'île aux moines où nous attend une délicieuse dégustation d'huîtres sur la plage. Après un repas au restaurant chacun s'égaie dans l'île à pied ou à vélo.... Aux dires de notre DD national il n'y aurait qu'une côte dans l'île et que, après c'est tout plat...au retour des pédaleurs et même des piétons, les commentaires avaient tendance à démentir énergiquement cette affirmation ! Serait-ce la faute aux vélos qui paraît-il n'étaient pas de la première jeunesse ou bien des cuisses légèrement fatiguées par les "raidillons" de l'île accentués par un soleil de plus en plus ardent ? Chacun jugera.



26 JUIN : BELLE ÎLE EN MER (mais pas Marie Galante hélas)

2 catamarans et un trimaran gigantesques nous attendent au port et nous transportent poussés par une légère bise vers cette île vraiment belle ! Sur le nôtre, Marie Louise L. n'a pas dévissé de son siège de figure de proue pendant toute la traversée, normal pour une bretonne ! Arrivés à destination, nous découvrons avec ravissement nos appartements de la citadelle, avec balcon et vue sur mer et le port de Palais. On se prend pour des privilégiés ! Ça continue, l'apéritif nous est servi en terrasse au dessus du port, chaleureux ! Mais chaleur aussi car ça commence à taper dur ! La salle de restaurant à l'intérieur des murs de la citadelle nous rafraichit un peu et nous dégustons un repas bienvenu après cette journée bien remplie, la marine ça creuse !



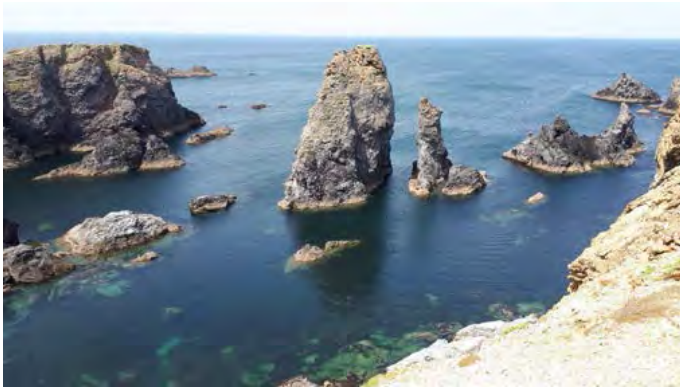


27 JUIN : VISITE DE BELLE ÎLE (la plus grande des îles bretonnes)

20 Méhari (s) nous attendent sur le parking de la citadelle, retour dans le passé ! Ces engins d'un autre siècle nous rappellent les émotions de notre jeunesse....les équipages se constituent, tiens ! encore un de filles ! (ça va papoter ! en plus elles veulent gagner ! et pour ça nous verrons qu'elles prennent des risques !) le parcours (encore des énigmes à résoudre !) nous fait découvrir les divers paysages qu'offre cette superbe côte ; la pointe des Poulains avec la maison de Sarah Bernhardt, la plage de Donnant, les aiguilles de Port Coton (que nos artistes du crayon et du fusain essaieront d'immortaliser sur papier canson), la plage de Kérel où nous attend un déjeuner et pour certains un bain de pieds voire plus, Locmaria, la Belle Fontaine qui approvisionnait en eau douce les flottes françaises, et aujourd'hui l'île elle-même. Les petits bars de l'île sont pris d'assaut pour un rafraîchissement bienvenu car la canicule nous rattrape ! De retour à Palais nous embarquons sur la navette qui nous ramène à Port Navalo où nous attend un petit train bienvenu pour nous ramener au camping. Evidement il est indispensable qu'un apéro à l'espagnole permette à tous d'évoquer les mésaventures survenues durant cette longue journée ; il est question de casquettes envolées, de misères diverses et variées, que du bonheur de toutes façons !









28 JUIN : VANNES

Çà y est, on quitte le camping pour se poser sur une immense plateforme interdite aux camping-cars mais gracieusement proposée par la mairie de Vannes. Ce qui permet de se restaurer par petits groupes avant de se rendre au centre de Vannes. Pour nous y rendre nous prenons le bus, ou plutôt nous remplissons le bus car il était vide ! Mais quelques arrêts plus loin c'est une classe entière de petits bambins qui s'infiltre au milieu de toutes ces "personnes âgées" ! La surprise passée, la conversation s'installe entre ces passagers inhabituels et c'est presque à regret que nous descendons au centre ville pour la visite des vieux quartiers en petit train. Chacun s'égaie ensuite dans cette belle ville ancienne avant un retour aux CC en bus ou à pied pour les plus courageux. Le soir une légère brise adoucit l'atmosphère et permet de dîner dehors par petits groupes. On entend seulement de-ci de-là quelques éclats de rire déchirer le calme d'une belle soirée....

29 JUIN : RE – VANNES

Un chuintement inhabituel sort de leur couette et de bon matin nombre d'Accrépiens, sauf bien sûr ceux qui, par précaution, avaient ôté leur sonotones la veille au soirMais que se passe-t-il ? À la stupeur générale et devant nos yeux ébahis quoiqu'encore à demi fermés....2 énormes montgolfières se gonflent doucement pour finir par s'envoler au dessus de nos camping-cars. Alors là DD, tu a vraiment fait fort ! Le pire c'est qu'il devra se contenter des photos immortalisant cet instant magique ! Remis de nos émotions et après un bon petit déjeuner (à l'espagnole c'est une première..) nous nous rendons de nouveau au centre de Vannes pour son célèbre marché. Il est si populaire qu'il attire beaucoup de monde mais il n'est pas impossible malgré tout d'y croiser quelques Accrépiens pour notre plus grand plaisir. Nous nous retrouvons ensuite tous au restaurant "chez Jeanne" pour un

déjeuner où la qualité des mets conjuguée à la convivialité aiguisée par une semaine ensemble provoque un niveau de décibels dépassant l'habituel ! (pauvres sonotones !) Après quelques pas digestifs en centre ville, c'est le retour aux CC pour se diriger vers notre étape finale : la ferme de la tome de Rhuy. Un pré à forte odeur de campagne nous accueille pour un traditionnel alignement de table. Les conversations vont bon train, les rires aussi mais ils vont atteindre leur paroxysme lorsque DD (encore lui) se lance dans une si réaliste imitation de grue amoureuse que certains vont en perdre le souffle !



La matinée étant libre c'est vers le château de Succinio que nous choisisons de nous rendre puisqu'une calèche tirée par 2 magnifiques percherons nous transporte au son des sabots. Ce château qui a subi les outrages du temps est toujours en restauration mais sa silhouette se dresse toujours fièrement au milieu des marais. Cet après-midi nous partons en covoiturage visiter une biscuiterie où s'élabore le mythique « Kouign Aman » 50% de pâte, 50% de beurre salé, le tout plié et replié une bonne demi douzaine de fois. Que du bonheur ! Après notre retour, c'est vers la ferme que nous nous dirigeons, veaux, vaches et cochons ont toujours autant de succès et la traite également. En soirée c'est le restaurant du lieu qui nous rassemble de nouveau avec cette fois l'animation assurée par les « TAILLEVENTS » groupe local du style chants de marins. Ils vont vraiment assurer puisque tout le monde reprend en cœur les refrains ou les répète. Après la pose repas, c'est jusque tard dans la soirée qu'ils vont nous emmener et c'est à regret que nous quitterons ces si sympathiques personnes.





Et voilà c'est ainsi que se termine ce voyage entre copains avec de nouveaux souvenirs plein la tête grâce à Janine et DD ainsi que Brigitte et Daniel. Ce reportage n'a été possible que grâce à la participation de tous et les photos aux généreux donateurs. Merci à tous et à bientôt

Roger et Nicole OLLIVIER

Ils ont pensé à nous...



Gros Bisous du
Morbihan !



paysages de Bretagne

le morbihan

Super super

Super super avec Morbihan



imprimé en ccc

560048

Tu es adorable

Fromsone Danielle

Super, super et super Philippe et Liliane

à guérir le morbihan voyage

BOC et M. P. P. P.

Magnifique séjour ensoleillé

Brigitte et Daniel

Super séjour au sein

magnifique paysage.

Marie-Joëlle

Bis à tout les

Accreptens

Janine D.D.

EUREK'ART © Photos : L. Chaix, Marco, Fotolia

Super super

Super super avec Morbihan

Très bien accueilli

Par le club de Morbihan

Machine et internet

la Canicule est supportable

en Bretagne

Super Sortie riche

et variée

Alain et Monique

Tout est parfait

Superbe semaine

Grâce aux organisateurs

Mon Harry

Compliments et merci à

nos organisateurs Bob B. B. B.

Rien à dire

mach à renouveler

Joëlle

Robert

Super super

Super super avec Morbihan

Très bien accueilli

Par le club de Morbihan

Machine et internet

la Canicule est supportable

en Bretagne

Super Sortie riche

et variée

Alain et Monique

Tout est parfait

Superbe semaine

Grâce aux organisateurs

Mon Harry

Compliments et merci à

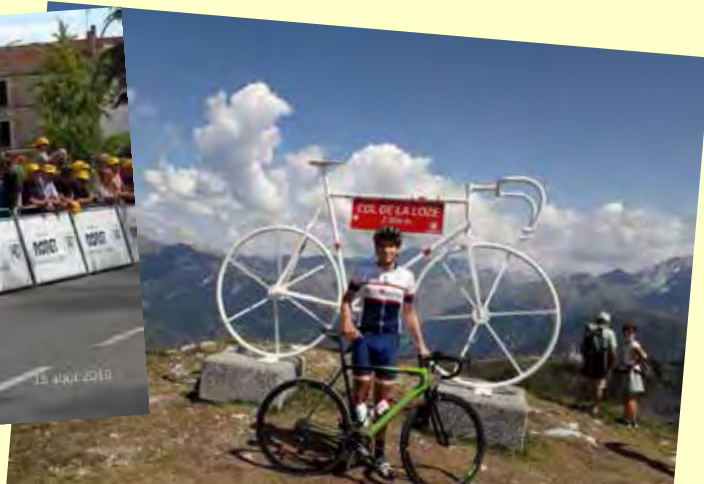
nos organisateurs Bob B. B. B.

Rien à dire

mach à renouveler

Joëlle

Robert



TOUR DE L'AVENIR 2019



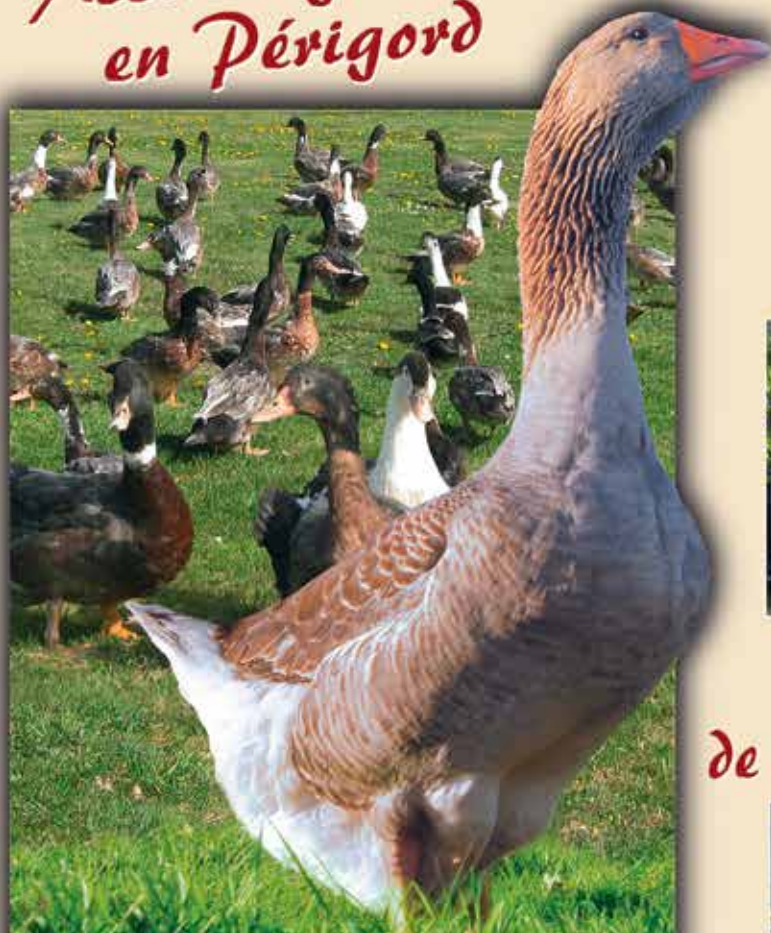


**Accueil des camping-cars
dans un endroit calme et reposant**
avec électricité, eau, vidange et barbecue à disposition

Repas campagnard Périgourdin

sur réservation à partir de 20 pers.

*Accueil gratuit
en Périgord*



élevage nature
foie gras • conserves



P. Catinel

24290 MONTIGNAC LASCAUX
Périgord Noir

☎ 05 53 51 25 06 - www.foiegras-catinel.com



*Visite libre gratuite
de notre ferme toute la journée*



Notre garantie

" Foie Gras Fermier "
passé par votre visite



Facebook Bois Bareirou

INFOS-FFACCC N° 3 Juin 2019

Faire circuler plus rapidement des informations variées auprès de tous les adhérents de la FFACCC, C'est l'objectif d'INFOS-FFACCC. La parution sera en fonction des informations à communiquer.

A comme ACCUEIL

Notre partenaire « FRANCE PASSION » a fait des émules. Aujourd'hui le même type d'accueil s'est développé en Allemagne, Angleterre, Espagne et Suisse.

Les cinq se sont regroupés en une Fédération Européenne de la Formule Invitation (FEFI).

Vous les retrouverez sur le site : <http://www.fefi.eu>

Regrettons que nos amis Allemands n'aient pas eu la bonne idée d'utiliser les services d'un traducteur.

À l'heure où se multiplient des sociétés privées soucieuses de rentabilité financières à nos dépends, nous nous devons de soutenir ces initiatives de producteurs locaux.

C comme CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la FFACCC suivi de l'Assemblée Générale se tiendront à Saint Amand Montrond les 7 et 8 novembre 2019.

Vous pourrez assister aux travaux, et au besoin poser des questions par l'intermédiaire de votre Président(e). Belle occasion de voir comment la FFACCC fonctionne, comment sont prises les décisions, etc.

Tous les détails dans Vadrouille de Septembre et auprès de vos Président(e)s.

F comme FICM

Lors de l'Assemblée Générale de la FICM à Marina di Carrara (la FFACCC était présente), un nouveau Conseil d'Administration a été constitué.

Président Claude GUET (France)

Vice Président Gérard VANDEKERCKHOVE (Belgique)

Secrétaire Général et site Internet Didier VERRIEST (Belgique)

Trésorier Général Daniel COLLOMBET (France)

Relations internationales..... Raymond SCHMIT (Luxembourg)

Développement Sud Europe Anathasios TOLIS (Grèce)

Réglementation et circulation Philippe BABAULT (Suisse)

Conseiller technique auprès du Président Mario MARIANI (Italie)

Auxquels s'ajoutent 2 membres cooptés

Développement Nord Europe Jean-Pierre DUPONT (Belgique)

Chargé des relations avec la commission européenne M. VAN DENCLOSER (Belgique)

F comme FORUM DES VOYAGES

Le lieu : Saint Amand Montrond (18) – près du Centre géographique de la France métropolitaine.

Les dates : 9 au 11 novembre 2019, prolongation le 12 novembre 2019

250 places de parking disponibles !

Il a été décidé d'ouvrir le forum aux clubs et fédérations membres de la FICM.

Ainsi, le Forum des voyages devient le Forum International des Voyages.

Le forum des voyages c'est le lieu de rencontres avec les voyageurs.

C'est aussi le lieu d'échanges avec d'autres camping caristes qui présentent des voyages qu'ils ont effectués. Pourquoi pas vous ? Vous avez effectué un voyage en France ou à l'étranger... il vous suffit d'une carte routière, d'une liste de lieux où passer la nuit, d'endroits à visiter ; pourquoi pas quelques photos ! N'hésitez pas ! Nous nous devons de retrouver l'esprit de partage qui prévalait à la création des premiers forums. (Plus de 50 voyages présentés par des camping caristes). Pour présenter votre voyage ou circuit contactez Fernand ROZIAU
au 02 48 96 49 45 ou 06 75 54 31 05

Tous les renseignements et fiche d'inscription seront dans le Vadrouille de Septembre et auprès de vos Président(e)s.

N comme NOUVEAU CLUB

Créé au mois d'avril 2019 le « **Club Camping Car du Pays de Fayence** » a rejoint notre fédération. Vous pourrez lire sa présentation à la page « la Parole à la FFACCC » dans Le Monde du Camping Car n°313.

Nous souhaitons la bienvenue aux membres de ce club et au plaisir de les rencontrer lors de nos rassemblements.

P comme PARTENARIAT

Le nombre ne cesse de croître, renforçant la FFACCC comme étant la fédération disposant du plus grand nombre de partenaires !

Dernière arrivée : la société « **Saveurs et logistique- Lyophilisé & Co** » basée à LORIENT

Spécialisée, comme son nom l'indique dans les aliments lyophilisés. 10% de remise sur vos achats avec votre carte FFACCC à jour. Plus de renseignements : <https://www.lyophilise.fr>

P comme PARIS

La FFACCC organise une semaine de découvertes, de visites, de fêtes dans les différents quartiers de Paris. De la butte Montmartre à l'Opéra Garnier, du Château de Versailles à la Tour Eiffel au Moulin Rouge, sans oublier le repas sur les bateaux mouches avec visite de PARIS By Night et bien plus.

Alors dès maintenant retenez ces dates : du 19 au 25 septembre 2020 !

S comme SORTIES

Il reste des places pour les sorties suivantes ; les organisateurs comptent sur vous, alors inscrivez-vous vite ! Tous les détails et fiches d'inscriptions sont dans Vadrouille.

Association Camping Car du Morbihan (ACCM)

Canal latéral de la Garonne à vélo : du 26 août au 9 septembre

Contact : M. ou Mme Daniel NAVEL - 23, route de Kerlosquet - 29920 – NEVEZ 06.32.31.11.93 ou 06.08.00.20.81 ou e-mail : jacqueline.navel@hotmail.fr

Camping Car club de l'EST (CCCEST)

La fête de la bière à Munich: 17 au 24 septembre

Festival international du folklore à Port Sur Saône: 30 juillet au 4 août

24 heures camion au Mans: 27/29 septembre

Contact : cccest.andre@gmail.com - Site web : <http://www.ccccest.com/>

Association Camping Car ATLANTIQUE PYRÉNÉES (ACCAP)

Festival de danses et Musiques du Monde- à Confolens : du 12 au 18 août

Contact : Daniel DRAUT : 05.57.69.74.90 ; Portable : 06.09.90.73.73

Sud MotorHome (SMH)

En Haute Provence et ses senteurs: du 16 au 28 juin 2019

Contact : Claude MAGGIONI 05 62 3332 39 - cl.mag@sfr.fr

S comme SALON UNI VDL LE BOURGET

Du samedi 28 septembre au dimanche 6 octobre.

Pour les adhérents de la FFACCC le prix de l'entrée est de **3 euros** au lieu de **12** !!!!

Retenez vos entrées auprès de vos Président(e)s au plus vite. Venez rendre visite au **stand entièrement rénové de la FFACCC!**
Hall 2B stand N° 4. Vous pourrez réadhérer et faire adhérer vos amis !

T comme TAXE D'HABITATION

Bonne nouvelle pour ceux qui habitent à l'année dans leur camping car. Le gouvernement a supprimé la taxe d'habitation de 150 euros qu'ils devaient payer.

V comme VOYAGE A L'ÉTRANGER

Certains d'entre nous partent pour des destinations lointaines et parfois dans des pays ou régions « en crise ».

Vous pouvez- vous inscrire gratuitement sur le site Ariane des services du Ministère des Affaires étrangères
<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Vous pourrez recevoir des recommandations de sécurité par courriels ou SMS si la situation dans votre pays de destination le justifie ; être contacté en cas de crise dans le pays ; vous permettrez aux autorités de contacter si besoin la personne de contact que vous aurez préalablement désignée.

Z comme ZE RÉSUME LE CALENDRIER !!!!!☺

28 septembre au 6 octobre 2019Salon VDL du Bourget

7 et 8 novembre 2019CA et AG de la FFACCC – Saint Amand Montrond

9 au 11 novembre 2019Forum International des voyages – SaintAmand Montrond

19 au 25 septembre 2020Semaine à Paris(Reine du Monde, Paris, c'est une blonde)

J.P. Ruellé

Chargé de la communication

Alain Clavier

Président de la FFACCC

DUNLOP



Options de gonflage :

- ☐ Valves avec support
- ☐ Manomètres avec ou sans panneau
- ☐ Manomètres panneau Standard ou Spécial Tableau de bord
- ☐ Kits compresseur Haute Résistance

Suspension pneumatique auxiliaire arrière

Aussi pour châssis AL-KO



Ou bien ☐ Kit compresseur avec Réserve d'air

Ressorts Renforcés pour l'Avant



CARSUPPORT
STABILISING LOAD SPRINGS

Ressorts Renforcés pour l'Arrière :
Ressorts auxiliaires ou ressorts de remplacement



Aussi :
KONI-FSD
pour
Châssis AL-KO

www.amplo.it



Systèmes hydrauliques nivellement automatique



Télécommande sans fil



Amortisseurs KONI-FSD
Nouvelle technologie pour X250/X290 développée aux Pays-Bas en collaboration avec CARSUPPORT
Pour l'Avant et l'Arrière
Châssis à lames de ressort



Coussins Ø 6"

TOP DRIVE SYSTEM



Renault Master X62 Movano Nissan NV 400 Version déportée



Coussins Ø 8"
Version renforcée

TOP DRIVE SYSTEM



TOP DRIVE SYSTEM



25 ans d'expérience ! La gamme la plus étendue disponible actuellement.

- ☐ Soulage vos lames de ressort et amortisseurs
- ☐ Confort et tenue de route très nettement améliorés
- ☐ Meilleure résistance au vent latéral
- ☐ Diminution de la consommation de carburant
- ☐ Les phares éclairent la route (non pas le ciel).

Indispensable si grand porte-à-faux, soute, crochet d'attelage ou porte-moto.

Version Super Confort Coussins Ø 10"





INFOS FFACCC N°4- Septembre 2019

Faire circuler plus rapidement des informations variées auprès de tous et toutes les adhérents de la FFACCC, c'est l'objectif d'INFOS-FFACCC. La parution sera en fonction des informations à communiquer.

A comme ANIMAUX de COMPAGNIE

Nous sommes nombreux à voyager avec nos animaux de compagnie. Très généralement des chiens, souvent des chats et rarement d'autres animaux : furets, perroquets, etc.

Suite à quelques incidents ces mois derniers, il est bon de rappeler que :

- la plupart du temps les animaux de compagnie ne sont pas autorisés dans les lieux publics : musées, magasins d'alimentation, restaurants, etc.
- lors de voyages ou sorties organisées, il faut vous renseigner très précisément auprès de l'organisateur pour savoir si votre animal pourra ou non vous accompagner lors d'une visite. N'hésitez pas à questionner afin d'éviter des malentendus regrettables.
- de même lors de voyages à l'étranger, il faut vous renseigner sur les conditions d'entrée de votre animal dans le pays.

Il existe des sites très bien faits :

<https://www.anivetvoyage.com> : c'est le site de référence indispensable à qui voyage avec son animal. Vous y trouverez tout : conseils, santé, formalités, réglementation etc. Ce site est fait par des vétérinaires.

<http://www.animaux-sur-la-plage.com/plages.carte.html> : vous ne rêvez pas ! Il existe des plages où les animaux de compagnie sont autorisés. Rendez-vous sur ce site.

C comme CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration de la FFACCC suivi de l'Assemblée Générale se tiendront à Saint-Amand-Montrond les 7 et 8 novembre 2019.

Vous pourrez assister aux travaux, et au besoin poser des questions par l'intermédiaire de votre Président(e). Belle occasion de voir comment la FFACCC fonctionne, comment sont prises les décisions, etc.

Tous les détails dans Vadrouille qui arrive dans vos boîtes aux lettres et auprès de vos Président(e)s. Ou sur le site de la FFACCC : www.ffaccc.fr page d'accueil.

F comme FORUM DES VOYAGES

Le lieu : Saint-Amand-Montrond(18) – près du Centre géographique de la France métropolitaine.

Les dates : 9 au 11 novembre 2019, prolongation le 12 novembre 2019.

250 places de parking disponibles !

Il a été décidé d'ouvrir le forum aux clubs et fédérations membres de la FICM.

Ainsi, le Forum des voyages devient le Forum International des Voyages.

Le forum des voyages c'est le lieu de rencontres avec les voyageurs.

C'est aussi le lieu d'échanges avec d'autres camping caristes qui présentent des voyages qu'ils ont effectués. Pourquoi pas vous ? Vous avez effectué un voyage en France ou à l'étranger... il vous suffit d'une carte routière, d'une liste de lieux où passer la nuit, d'endroits à visiter ; pourquoi pas quelques photos ! N'hésitez pas ! Nous nous devons de retrouver l'esprit de partage qui prévalait à la création des premiers forums. (plus de 50 voyages présentés par des camping caristes). Pour présenter votre voyage ou circuit contactez Fernand ROZIAU au 02 48 96 49 45 ou 06 75 54 31 05

Tous les renseignements et fiches d'inscriptions sont dans le Vadrouille qui arrive dans vos boîtes aux lettres et auprès de vos Président(e)s. Ou sur le site de la FFACCC : www.ffaccc.fr page d'accueil.

I comme INVITATION

Notre partenaire le « Camping sous les étoiles », situé à Saint Michel l'Observatoire organise des journées portes ouvertes les 4 et 5 octobre de 9h à 19h. A cette occasion vous pourrez visiter les 5 ha ainsi que les différents aménagements.

Plus de renseignements : <https://camping-sous-les-etoiles04.frmailto:campingsouslesetoiles@gmail.com>

Tel: 04 92 75 89 38

N comme NOUVEAU CLUB à la FFACCC

Bienvenue au club *Les Familles en Camping Car.* (FAMCC) et à tous ses adhérents.

L'association Les Familles en Camping-Car – FMCC Club est une association nationale pour les familles voyageant en camping-car. L'objet de l'association est de promouvoir les loisirs en camping-car pour toutes familles avec enfants possédant un camping car ou futurs propriétaires.

Promouvoir les sorties club en camping et lieux de loisirs familiaux (club, parc aquatiques, parc de loisirs, safaris...) ainsi que la découverte de lieux culturels en France et à l'étranger. Leur site : <https://famcc.club>

Vous connaissez peut-être des familles qui pourraient être intéressées par ce club. Alors, faites-leur connaître !

N comme NOUVEAUX PARTENAIRES de la FFACCC

Notre réseau s'agrandit ! De nouvelles adresses à retenir, à contacter, à visiter!

- **DOMAINE DE LA CHEVRUE** – domaine viticole appellation Muscadet Sèvre et Maine – Stationnement nocturne, services pour le CC, jeux pour les enfants et autres services. **5%** de remise avec la carte FFACCC à jour ; plus de renseignements : www.muscadet-la-chevrue.com
Michel et Yannick Leblé vous accueillent : 12 rue de la Chevrue – 44120 – VERTOU - GPS : N 47.179084 O - 1.433523
- **La FERME ROQUES** – 3ème génération d'arboriculteurs : produits à base de pruneaux mi-cuits bien-sûr, mais aussi alcools distillés traditionnellement au feu de bois dans un bel alambic en cuivre ; tous les fruits de saison ; produits de producteurs partenaires : vins, fromages etc. – **10%** de remise avec la carte FFACCC à jour - plus de renseignements : <https://fermeroques.com>
 - o Pascal et Sandrine Roques vous accueillent : Ferme Roques 47130 MONTESQUIEU –GPS : N 44.20806 E 0.461670
- **Le cabinet CHEDOTEL, Allianz Assurances à Carquefou**
offre aux adhérents de la FFACCC une remise de 15 % sur le contrat concernant votre camping car. Remise reconductible si renouvellement de l'adhésion à la FFACCC.
Pour tout camping cariste non adhérent à la FFACCC, l'adhésion à l'UCCF est proposée et donc la remise de **15%**.
Tous renseignements complémentaires : Cabinet CHEDOTEL - 3 rue Notre dame La Blanche - 44470 CARQUEFOU - tél : 02 40 25 92 32

O comme ORCADA

La nouvelle brochure de notre partenaire Orcada est disponible. Elle présente le programme pour 2020.

Vous la trouverez notamment au Forum des voyages ou en la demandant à Orcada : contact@orcada-voyages.com

P comme PARIS

La FFACCC et le CCCRA organisent une semaine de découvertes, de visites, de féeries dans les différents quartiers de Paris. De la Butte Montmartre à l'Opéra Garnier, des Folies Bergères au Château de Versailles, de la Tour Eiffel au Moulin Rouge, sans oublier le repas sur les bateaux mouches avec visite de PARIS By Night et bien plus.

Alors dès maintenant reprenez ces dates : du 19 au 25 septembre 2020 !

Les inscriptions débiteront au forum des voyages de Saint-Amand-Montrond. Prix par équipage : 1500 euros Tout compris.

Exceptionnellement le paiement pourra être effectué en plusieurs fois. (voir contrat de vente).

Programme et contrats de vente seront disponibles auprès de vos Président(e)s. Ou sur le site de la FFACCC : www.ffaccc.fr page d'accueil.

P comme PRADELLES ou **S** comme SALAISONS

10 ans ! 10 ans que Laurent et son équipe sont partenaires de la FFACCC ! L'aire de la Salaison de Pradelles située en Haute-Loire et à 1200m d'altitude, célébrera en 2020 ses **10 ans**.

Sorties culturelles en groupe en demi-journée, marché de producteurs et animations musicales seront au rendez-vous.

A vos agendas et réservez vos dates du Mercredi 17 au Dimanche 21 juin 2020.

Pour plus de renseignements : 04 71 00 85 49 ou par email airedelasalaisondepradelles43@gmail.com

Attention les places seront limitées ! Faisons en sorte que tous les clubs de la FFACCC soient représentés par 1, 2 ou plus de ses adhérents !

S comme SORTIES

Club Dethleffs France : *Il reste quelques places pour 2 sorties :*

« Escapade dans la Vienne » du vendredi 15 au jeudi 21 novembre inclus.

« Accueil en terroir Cognac » à Burie les 22-23-24 novembre.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : Suzanne Mathiaud : 2 La Tuilerie 03190 VENAS - Tél : 06 07 70 46 90

ou à défaut : 04 70 06 83 87 - club@dethleffs.fr

Club CCCRA : *Il reste quelques places :*

« Stage de conduite : INITIATION d'une journée à la conduite d'un camping-car » le 20 ou le 21 ou le 22 novembre 2019

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS : Bernard DEPIERRE Tél. 06 08 65 03 60 e-mail : b.depierre@orange.fr

S comme SALON UNI VDL LE BOURGET

Du samedi 28 septembre au dimanche 6 octobre. Pour les adhérents de la FFACCC le prix de l'entrée est de 3 euros au lieu de 12 !!!!!

Venez rendre visite au stand entièrement rénové de la FFACCC! Hall 2B stand N° 4. Vous pourrez réadhérer et faire adhérer vos amis à des conditions avantageuses !

Z comme ZONES ENVIRONNEMENTALES

Elles se multiplient en France comme à l'étranger. Les règles ne sont pas les mêmes dans chaque pays. Pour tenter d'y voir plus clair nous avons réalisé un document résumant la situation pour chaque pays européen.

Vous pouvez consulter le dossier et le télécharger sur le site de la FFACCC :

<http://www.ffaccc.fr/actualites-fiche/LES-ZONES-ENVIRONNEMENTALES-EN-EUROPE/002474>

D'autre part certains GPS proposent désormais une fonction « éviter les zones environnementales » que vous pouvez activer ; en général c'est dans la partie « contournements ».

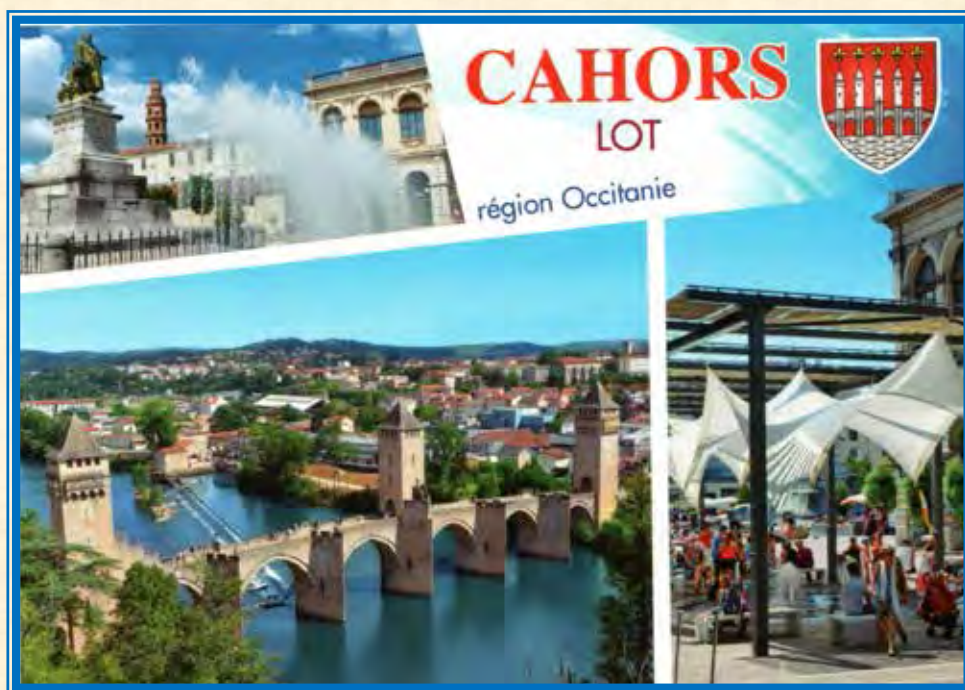
J.P. Ruellé Chargé de la communication		Alain Clavier Président de la FFACCC
		

Vous avez une information susceptible d'intéresser l'ensemble des adhérents de la FFACCC, envoyez-la à J.P. Ruellé, chargé de la communication : jpm.ruelle@icloud.com

Merci à l'adhérent qui a transmis cette idée ! Peut être en avez-vous également alors ...on partage !

Ah les boutons poussoirs ! On appuie, on appuie, on appuie et si on n'appuie pas...il s'arrête ! Une solution trouvée sur « les réseaux sociaux ! ». testée et... ça fonctionne ! ça coule !		
Le matériel nécessaire : Un collier Serflex d'une vingtaine de 20 cm (et puis bien sûr votre tuyau, votre raccord etc...)	La s	
Et ... c'est tout (On peut récupérer le collier)		

Ils ont pensé à nous...



Reconnaissance du futur
voyage juin 2020
Equipages ORGUE
LAMBERT
"Au fil de l'eau 2"



À bientôt , rendez-vous à
l'Assemblée Générale
Les 23 et 24 novembre 2019



Association Camping-Cariste Région Parisienne

Bulletin d'adhésion - Année 2020 -

En application de la loi Informatique et Liberté du 06/01/78 art. 27, vous êtes informés que ces renseignements seront traités informatiquement. Ils sont nécessaires à la gestion de l'ACcRéPa et de la FFACCC. Ils pourront, sauf opposition de votre part, être transmis à des organismes liés contractuellement à ces associations. Les réponses ont un caractère obligatoire. Un défaut de réponse ou une opposition pourraient vous priver de certains des services offerts par l'ACcRéPa. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

Ces questions n'ont qu'un seul but :

Mieux vous connaître pour mieux vous accueillir. Merci de votre confiance et bienvenue.

L'adhésion ayant un caractère familial, nous vous demandons de bien vouloir indiquer ci-dessous les personnes qui participeront habituellement aux activités.

Nom..... Prénom.....

Date de naissance / / Actif ou Retraité - Profession.....

Nom..... Prénom.....

Date de naissance / / Actif ou Retraité - Profession.....

Autres participants

Adresse

Code postal Ville

 Domicile Portable.....

Adresse @

Marque et type de votre camping-car

Avez-vous la CiBi ?

Avez-vous été auparavant membre d'un club de Camping-Caristes ?

Si oui, lequel ? S'il s'agit d'un club membre de la FFACCC

Indiquez votre n° d'adhérent Possédez-vous la plaque bleue ?

Droit d'entrée pour la 1^{ère} adhésion **10 euros** (vous recevrez en échange les insignes fédéraux)

Cotisation année 2020 **60 euros** (FFACCC : 16 € - Protection juridique : 9 € - Club : 35 €)

Pour une adhésion au 1er juillet 2020..... **40 euros + le droit d'entrée : 10 euros**

Date & Signature

Paiement par chèque à l'ordre de l'**ACcRéPa**, à retourner à :

Jocelyne LEBLANC

2, rue Saint Philibert

91220 LE PLESSIS PATE -

Je déclare sur l'honneur que mon véhicule est équipé d'un réservoir d'eaux usées et, à défaut, je m'engage sur l'honneur à l'équiper dans les trois mois.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conformément aux articles L.211-7 et L.211-17 du Code du tourisme, les dispositions des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme dont le texte est ci-après reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente de titre de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique.

La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme constituent l'information préalable visée à l'article R.211-5 du Code du tourisme.

Dès lors, à défaut d'information contraire figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur, les formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du Code du tourisme, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription.

En l'absence de brochure, devis, proposition, programme de l'organisateur, formulaires et informations précontractuelles visées à l'article R.211-4 du code du tourisme, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable visée par l'article R.211-5 du Code du tourisme. Il sera donc caduc dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent le montant affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

Conformément à l'article L 211-18, la FFACCC a souscrit auprès de la compagnie MACIF Sud-Ouest Pyrénées, Rue de Pompepyrie 47004 AGEN Cedex, un contrat d'assurance « Multigarantie Activités Sociales » garantissant sa responsabilité civile générale, sous le N° 15195976.

Elle bénéficie de l'agrément voyage N° IMO75100284

Extraits du Code du tourisme :

Reproduction littérale des articles R.211-3 à R.211-11 du Code du tourisme, conformément à l'article R.211-12 du code du tourisme :

Article R.211-3 : Toute offre et toute vente des prestations mentionnées à l'article L. 211-1 donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

Article R.211-3-1 : L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse de l'organisateur ou du détaillant ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R.211-4 : Préalablement à la conclusion du contrat, l'organisateur ou le détaillant doit communiquer au voyageur les informations suivantes :

1° Les caractéristiques principales des services de voyage :

a) La ou les destinations, l'itinéraire et les périodes de séjour, avec les dates et, lorsque le logement est compris, le nombre de nuitées comprises ;

b) Les moyens, caractéristiques et catégories de transport, les lieux, dates et heures de départ et de retour, la durée et le lieu des escales et des correspondances. Lorsque l'heure exacte n'est pas encore fixée, l'organisateur ou le détaillant informe le voyageur de l'heure approximative du départ et du retour ;

c) La situation, les principales caractéristiques et, s'il y a lieu, la catégorie touristique de l'hébergement en vertu des règles du pays de destination ;

d) Les repas fournis ;

e) Les visites, les excursions ou les autres services compris dans le prix total convenu pour le contrat ;

f) Lorsque cela ne ressort pas du contexte, si les services de voyage éventuels seront fournis au voyageur en tant que membre d'un groupe et, dans ce cas, si possible, la taille approximative du groupe ;

g) Lorsque le bénéfice d'autres services touristiques fournis au voyageur repose sur une communication verbale efficace, la langue dans laquelle ces services seront fournis ;

h) Des informations sur le fait de savoir si le voyage ou le séjour de vacances est, d'une manière générale, adapté aux personnes à mobilité réduite et, à la demande du voyageur, des informations précises sur l'adéquation du voyage ou du séjour de vacances aux besoins du voyageur ;

2° La dénomination sociale et l'adresse géographique de l'organisateur et du détaillant, ainsi que leurs coordonnées téléphoniques et, s'il y a lieu, électroniques ;

3° Le prix total incluant les taxes et, s'il y a lieu, tous les frais, redevances ou autres coûts supplémentaires, ou, quand ceux-ci ne peuvent être raisonnablement calculés avant la conclusion du contrat, une indication du type de coûts additionnels que le voyageur peut encore avoir à supporter ;

4° Les modalités de paiement, y compris le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte et le calendrier pour le paiement du solde, ou les garanties financières à verser ou à fournir par le voyageur ;

5° Le nombre minimal de personnes requis pour la réalisation du voyage ou du séjour et la date limite mentionnée au III de l'article L. 211-14 précédant le début du voyage ou du séjour pour une éventuelle résolution du contrat au cas où ce nombre ne serait pas atteint ;

6° Des informations d'ordre général concernant les conditions applicables en matière de passeports et de visas, y compris la durée approximative d'obtention des visas, ainsi que des renseignements sur les formalités sanitaires, du pays de destination ;

7° Une mention indiquant que le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage ou du séjour, moyennant le paiement de frais de résolution appropriés ou, le cas échéant, de

frais de résolution standard réclamés par l'organisateur ou le détaillant, conformément au I de l'article L. 211-14 ;

8° Des informations sur les assurances obligatoires ou facultatives couvrant les frais de résolution du contrat par le voyageur ou sur le coût d'une assistance, couvrant le rapatriement, en cas d'accident, de maladie ou de décès.

En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, l'organisateur ou le détaillant et le professionnel auxquels les données sont transmises veillent à ce que chacun d'eux fournisse, avant que le voyageur ne soit lié par un contrat, les informations énumérées au présent article dans la mesure où celles-ci sont pertinentes pour les services de voyage qu'ils offrent. Le formulaire par lequel les informations énumérées au présent article sont portées à la connaissance du voyageur est fixé par arrêté conjoint du ministre chargé du tourisme et du ministre chargé de l'économie et des finances. Cet arrêté précise les informations minimales à porter à la connaissance du voyageur lorsque le contrat est conclu par téléphone.

Article R.211-5 : Les informations mentionnées aux 1°, 3°, 4°, 5° et 7° de l'article R. 211-4 communiquées au voyageur font partie du contrat et ne peuvent être modifiées que dans les conditions définies à l'article L. 211-9.

Article R.211-6 : Le contrat doit comporter, outre les informations définies à l'article R. 211-4, les informations suivantes :

1° Les exigences particulières du voyageur que l'organisateur ou le détaillant a acceptées ;

2° Une mention indiquant que l'organisateur ainsi que le détaillant sont responsables de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat conformément à l'article L. 211-16 et qu'ils sont tenus d'apporter une aide au voyageur s'il est en difficulté, conformément à l'article L. 211-17-1 ;

3° Le nom de l'entité chargée de la protection contre l'insolvabilité et ses coordonnées, dont son adresse géographique ;

4° Le nom, l'adresse, le numéro de téléphone, l'adresse électronique et, le cas échéant, le numéro de télécopieur du représentant local de l'organisateur ou du détaillant, d'un point de contact ou d'un autre service par l'intermédiaire duquel le voyageur peut contacter rapidement l'organisateur ou le détaillant et communiquer avec lui de manière efficace, demander une aide si le voyageur est en difficulté ou se plaindre de toute non-conformité constatée lors de l'exécution du voyage ou du séjour ;

5° Une mention indiquant que le voyageur est tenu de communiquer toute non-conformité qu'il constate lors de l'exécution du voyage ou du séjour conformément au II de l'article L. 211-16 ;

6° Lorsque des mineurs, non accompagnés par un parent ou une autre personne autorisée, voyagent sur la base d'un contrat comprenant un hébergement, des informations permettant d'établir un contact direct avec le mineur ou la personne responsable du mineur sur le lieu de séjour du mineur ;

7° Des informations sur les procédures internes de traitement des plaintes disponibles et sur les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges et, s'il y a lieu, sur l'entité dont relève le professionnel et sur la plateforme de règlement en ligne des litiges prévue par le règlement (UE) n° 524/2013 du Parlement européen et du Conseil ;

8° Des informations sur le droit du voyageur de céder le contrat à un autre voyageur conformément à l'article L. 211-11. En ce qui concerne les forfaits définis au e du 2° du A du II de l'article L. 211-2, le professionnel auquel les données sont transmises informe l'organisateur ou le détaillant de la conclusion du contrat donnant lieu à la création d'un forfait. Le professionnel lui fournit les informations nécessaires pour lui permettre de s'acquitter de ses obligations en tant qu'organisateur. Dès que l'organisateur ou le détaillant est informé de la création d'un forfait, il fournit au voyageur, sur un support durable, les informations mentionnées aux 1° à 8°.

Article R.211-7 : Le voyageur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer l'organisateur ou le détaillant de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable de l'organisateur ou du détaillant

Article R.211-8 : Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il mentionne les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, ainsi que le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

En cas de diminution du prix, l'organisateur ou le détaillant a le droit de déduire ses dépenses administratives réelles du remboursement dû au voyageur. A la demande du voyageur, l'organisateur ou le détaillant apporte la preuve de ces dépenses administratives.

Article R.211-9 : Lorsque, avant le départ du voyageur, l'organisateur ou le détaillant se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat, s'il ne peut pas satisfaire aux exigences particulières mentionnées au 1° de l'article R. 211-6, ou en cas de hausse du prix supérieure à 8 %, il informe le voyageur dans les meilleurs délais, d'une manière claire, compréhensible et apparente, sur un support durable :

1° Des modifications proposées et, s'il y a lieu, de leurs répercussions sur le prix du voyage ou du séjour ;

2° Du délai raisonnable dans lequel le voyageur doit communiquer à l'organisateur ou au détaillant la décision qu'il prend ;

3° Des conséquences de l'absence de réponse du voyageur dans le délai fixé ;

4° S'il y a lieu, de l'autre prestation proposée, ainsi que de son prix. Lorsque les modifications du contrat ou la prestation de substitution entraînent une baisse de qualité du voyage ou du séjour ou de son coût, le voyageur a droit à une réduction de prix adéquate.

Si le contrat est résolu et le voyageur n'accepte pas d'autre prestation, l'organisateur ou le détaillant rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom dans les meilleurs délais et en tout état de cause au plus tard quatorze jours après la résolution du contrat, sans préjudice d'un dédommagement en application de l'article L. 211-17.

Article R.211-10 : L'organisateur ou le détaillant procède aux remboursements requis en vertu des II et III de l'article L. 211-14 ou, au titre du I de l'article L. 211-14, rembourse tous les paiements effectués par le voyageur ou en son nom moins les frais de résolution appropriés. Ces remboursements au profit du voyageur sont effectués dans les meilleurs délais et en tout état de cause dans les quatorze jours au plus tard après la résolution du contrat.

Dans le cas prévu au III de l'article L. 211-14, l'indemnisation supplémentaire que le voyageur est susceptible de recevoir est au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Article R.211-11 : L'aide due par l'organisateur ou le détaillant en application de l'article L. 211-17-1 consiste notamment :

1° A fournir des informations utiles sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire ;

2° A aider le voyageur à effectuer des communications longue distance et à trouver d'autres prestations de voyage.

L'organisateur ou le détaillant est en droit de facturer un prix raisonnable pour cette aide si cette difficulté est causée de façon intentionnelle par le voyageur ou par sa négligence. Le prix facturé ne dépasse en aucun cas les coûts réels supportés par l'organisateur ou le détaillant.

Conditions particulières

Itinéraire de voyage

L'organisateur, en cas de circonstances exceptionnelles ou s'il juge que la sécurité du voyageur ne peut être assurée, se réserve le droit de modifier les dates, les horaires ou les itinéraires prévus sans que ce dernier puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Lieu et horaire de départ

La ville ou région de départ est indiquée sur le contrat de voyage. Les horaires et lieux de rendez-vous qui ne seraient pas indiqués sur le programme sont communiqués quinze jours avant le départ. Ces horaires pourront fluctuer en dernières minutes en fonction de mauvaises conditions de trafic ou autre ; ils ne pourront entraîner d'indemnisation, notamment si le voyage s'en trouve écourté, allongé ou annulé.

Formalités

Les formalités obligatoires précisées à chaque voyage sont indiquées pour les ressortissants français ; il incombe au voyageur étranger de s'informer personnellement auprès du consulat ou de l'ambassade du ou des pays visités des obligations qui lui sont nécessaires. Le participant est seul responsable de la validité de ses pièces d'identité, de son permis de conduire ou des papiers de son véhicule. Si tout ou partie du voyage ne pouvait être effectué pour cause de non validité ou de non présentation de ces documents, le participant ne pourrait prétendre à un quelconque remboursement de la part de l'organisateur. Les enfants mineurs ne sont acceptés qu'accompagnés d'un adulte responsable ou sous autorisation des parents. Ils devront être en possession des documents nécessaires de sortie du territoire. Le participant doit prendre connaissance des informations liées à la situation politique et sanitaire de la destination choisie. Il doit vérifier que son véhicule est bien couvert par une assurance pour le ou les pays traversés ; le défaut d'assurance n'est pas retenu dans les clauses d'annulation.

Annulation, modification et cession

Conformément à l'article L 211-14, en cas d'annulation par le client, le remboursement des sommes versées interviendra déduction faite du montant des frais d'annulation. Sauf pourcentages et/ou montants précisés spécifiquement au contrat de vente, ils s'appliquent tels que mentionnés ci-dessous à titre de dédit en fonction de la date de départ :

- plus de 30 jours avant le départ : 10 € par personne de frais de dossier,

- de 30 à 21 jours du départ : 10 % du prix du voyage,

- de 20 à 8 jours du départ : 50 % du prix du voyage,

- de 7 à 2 jours du départ : 75% du prix du voyage.

- moins de 2 jours du départ : 100 % du prix du voyage.

Toute mention au contrat prévaut sur les conditions précitées.

L'insuffisance de participants peut entraîner l'annulation sans frais d'un voyage par l'organisateur sur information au plus tard 15 jours avant le départ. Le minimum est de 10 camping-cars : Toutefois compte tenu des conditions particulières de réalisation du voyage, ce nombre pourra être modulé, dans ce cas ce point devra être précisé dans le contrat.

Pour tout changement connu de lui, entraînant la modification d'un élément essentiel du voyage, l'organisateur s'engage, à en informer le client. A défaut d'acceptation, l'annulation sans frais sera de plein droit et le client recevra le remboursement intégral des sommes versées sans autre indemnité.

Les règlements

Ils sont effectués par chèque bancaire à l'ordre de l'association ou du club organisateur.

Situation particulières

En aucun cas l'organisateur ne peut être tenu responsable des pertes, détériorations ou vols du véhicule, des bagages, des espèces, billets de banque, fourrures, bijoux, et objets précieux. De même le participant est seul juge de son aptitude personnelle, notamment physique à participer à la sortie.

Par principe et sauf circonstances particulières les déplacements ne s'effectuent pas en convoi.

Mise à Jour le 05/07/2018

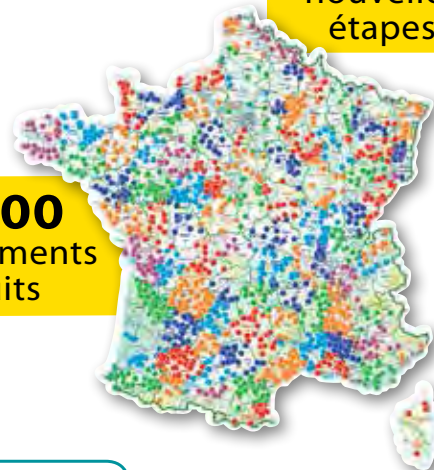


... en camping-car !

FRANCE
PASSION

+ 2000 fermiers,
vignerons et artisans
vous invitent à faire étape

200
nouvelles
étapes



10 000
emplacements
gratuits

Tarif amical
27 € au lieu de 30 €



Le Guide des Étapes
+ version numérique
sur votre Espace
Adhérent



france-passion.com

RENCONTREZ

DÉCOUVREZ

DÉGUSTEZ

PARTAGEZ

BON DE COMMANDE

Guide France Passion Edition **2019** ou
2020 (de Mars à Pâques de l'année suivante)

☐ Je demande mon inscription sur la liste
des invités et je m'engage à respecter les
"Règles d'Or" de l'accueil France Passion*

☐ Je suis déjà "Invité(e) France Passion"

Mon N° de carte d'invité :

Mon Club :

FRANCE PASSION
CS 10057 - 84202 CARPENTRAS CEDEX

Nom

Prénom

Adresse

Email

Je règle 27 € au tarif spécial FACCC par chèque bancaire à l'ordre de
France Passion (prix public : 30 €)

- Je choisis : ☐ l'édition **2019** livraison sous 5 jours ouvrés à réception de votre commande.
☐ l'édition **2020** livraison : **Mars 2020** (après mars, livraison sous 5 jours).

**CLC WATTELLIER, LE SPÉCIALISTE DU CAMPING-CAR,
DE LA CARAVANE, DU VAN ET DU FOURGON.**



NOUVELLE ADRESSE

CLC WATTELLIER
4 RUE DES ACACIAS
60290 RANTIGNY

NOS MARQUES

+ DE 120 VÉHICULES
NOUVEL ESPACE POIDS-LOURDS

TÉL. 03 44 28 84 50
sas-wattellier@wattellier.com
GPS : N. 49°20'8.522". E. 2°26'1.017"

ADRIA

BAVARIA

bürstner

carthago

CHAUSSON

**FLEURETTE
FORUM**

LE VOYAGEUR

MORELO

Phoenix

Sterckeman



MAGASIN CLC ACCESSOIRES

SERVICES DE LOCATION **evasia** **lapelle**

AIRE DE SERVICE (EAU, ÉLECTRICITÉ ET VIDANGE)



ATELIER AGRÉÉ FIAT PROFESSIONAL

**ATELIER MODERNE DE 1 600M² : ENTRE-
TIENT, CARROSSERIE ET MÉCANIQUE**

SAV TOUTES MARQUES

TOUT L'UNIVERS DES VÉHICULES DE LOISIRS



WWW.CLC-LOISIRS.COM